



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre VI

Aide humanitaire

Chapitre 27

Aide humanitaire

Programme 23

Aide humanitaire

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Bureau de la coordination des affaires humanitaires	3
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	9
Sous-programme 1. Analyse des politiques	9
Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	14
Sous-programme 3. Services d'appui d'urgence	20

* A/78/50.

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 4. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	25
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	30
Vue d'ensemble	30
Direction exécutive et administration	36
Programme de travail	43
Sous-programme 1. Analyse des politiques	43
Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	44
Sous-programme 3. Services d'appui d'urgence	46
Sous-programme 4. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	47
Appui au programme	48
II. Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	51
Avant-propos	51
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	52
Orientations générales	52
Programme de travail	52
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	62
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2024	66
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	70
III. Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	72

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

I. Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Avant-propos

En 2023, quelque 339 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire dans le monde, selon les projections, ce qui représente une augmentation considérable du nombre de personnes dans le besoin par rapport à 2022 (326 millions). Cette tendance devrait se poursuivre en 2024, étant donné que le nombre de personnes ayant besoin d'une aide augmente chaque année depuis 2013, essentiellement sous l'effet de trois facteurs : les effets conjugués des épidémies, les conflits armés et la crise liée aux changements climatiques.

Les facteurs susmentionnés, y compris les retombées des épidémies de maladie à coronavirus (COVID-19) et de choléra, qui continuent de se faire sentir, ont provoqué des niveaux records de famine et de déplacement et ont exacerbé la pauvreté en 2022. Ils ont entraîné des pertes en vies humaines sans précédent, des destructions d'infrastructures civiles et une perturbation des chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'une restriction de l'accès aux produits de première nécessité, notamment la nourriture, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le logement, les soins de santé, l'éducation et la protection. En conséquence, une personne sur 23 dans le monde a actuellement besoin d'une aide humanitaire, ce qui représente plus du double du chiffre enregistré il y a seulement quatre ans.

Le plan de réponse humanitaire actuellement coordonné par l'ONU pour 2023 vise à atteindre 230 millions de personnes parmi les plus vulnérables dans 69 pays, tout particulièrement les femmes et les enfants, pour un coût de 51,5 milliards de dollars. Le plan vise à donner la priorité à la prévention de la famine et de la faim extrême ; à fournir une aide humanitaire pour répondre aux besoins en matière de nutrition, de santé, de logement, d'éducation, d'eau et d'assainissement et de protection ; à renforcer la participation des acteurs locaux et nationaux à l'action humanitaire. Cependant, le plan à lui seul ne suffit pas. Alors que la situation risque de s'aggraver en 2024, nous avons le devoir d'agir rapidement pour réduire le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires
et Coordonnateur des secours d'urgence
(*Signé*) Martin **Griffiths**

A. **Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 27.1 Le mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a énoncé les principes directeurs de l'aide humanitaire et affirmé qu'il appartenait au Secrétaire général de jouer un rôle de direction pour permettre une meilleure préparation ainsi qu'une intervention rapide en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe. Ces 32 dernières années, ce mandat a été renouvelé et consolidé dans des textes normatifs s'inscrivant dans le prolongement de plusieurs résolutions. La mission du Bureau de la coordination des affaires humanitaires consiste, d'une part, à faire en sorte qu'en cas de catastrophe naturelle et de situation d'urgence complexe, la communauté internationale engage à temps une intervention cohérente, concertée et fondée sur des principes et, d'autre part, à faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement durable. Alors que 339 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en 2023 et que l'extrême pauvreté et la faim augmentent, à cause des conflits armés, anciens et nouveaux, de l'intensification des changements climatiques et des conséquences directes et indirectes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est plus important que jamais que la communauté internationale veille à ce que l'aide humanitaire soit bien coordonnée et repose sur des principes.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 27.2 En 2022, la combinaison de plusieurs chocs a entraîné une hausse de la vulnérabilité dans le monde entier, 222 millions de personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire, ce qui représente la plus grande crise alimentaire mondiale de l'histoire. En outre, les déplacements forcés ont continué d'augmenter, avec 103 millions de personnes déplacées, soit 1 % de la population mondiale. Les conflits armés ont continué d'imposer un lourd tribut aux civils et les changements climatiques ont exacerbé les crises humanitaires existantes. Les effets persistants de la pandémie de COVID-19, associés aux épidémies de variole simienne, de choléra et d'Ebola, ont contribué à solliciter à l'excès les systèmes de soins de santé et à éroder les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable relatif à la santé et au bien-être d'ici à 2030.
- 27.3 Face à ces défis, le Bureau continuera de renforcer la coordination et l'acheminement effectif et efficace de l'aide humanitaire, en collaboration avec les organisations humanitaires. Il continuera d'élaborer et de promouvoir une politique commune sur les questions humanitaires pour le système des Nations Unies et ses partenaires, de coordonner les interventions en cas d'urgence humanitaire, de mobiliser les moyens dont l'ONU dispose pour accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire, de renforcer les mesures d'intervention précoce et de prévention, de prôner une meilleure préparation pour des interventions humanitaires plus rapides dans les situations d'urgence, et d'apporter des contributions en ce sens, de sensibiliser aux questions humanitaires et de renforcer l'analyse et la disponibilité d'informations pertinentes et récentes concernant les situations d'urgence et les risques de catastrophe naturelle, conformément à son mandat. Il appuiera également la mobilisation des ressources pour permettre des interventions précoces et une réponse rapide face aux urgences humanitaires nouvelles ou aux situations qui se détériorent rapidement.
- 27.4 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de collaborer avec les autorités nationales et locales, les populations touchées, le Comité permanent interorganisations et de nombreuses autres parties prenantes, notamment les organisations régionales spécialisées dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, d'autres organisations régionales et sous-régionales, le secteur privé et les

premiers intervenants, pour favoriser la mise en place d'interventions humanitaires efficaces, rapides et conformes aux principes établis.

- 27.5 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de coordonner, par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et de ses organes subsidiaires, l'élaboration des orientations destinées au système d'intervention humanitaire, notamment pour ce qui est des politiques relatives aux opérations et des actions de sensibilisation et de mobilisation, et de faciliter la mise en œuvre du programme d'action du Secrétaire général sur le déplacement interne. Il mettra en place et pilotera des mécanismes d'envergure mondiale, tels que l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ou le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, le but étant de mettre en commun les ressources et de faciliter le lancement d'interventions coordonnées en cas de crise. Il collaborera également étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement et d'autres organismes des Nations Unies. Au niveau national, il continuera d'agir en coordination avec des organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour la population et de leur apporter son appui tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire pour que les stratégies d'intervention soient efficaces et harmonisées à l'échelle du système et qu'elles répondent aux besoins humanitaires des populations en situation de vulnérabilité tout en limitant les doubles emplois et les lacunes.
- 27.6 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les effets de la récession économique mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 continueront de se faire sentir, risquant d'accroître la vulnérabilité, et sont susceptibles d'être aggravés par d'autres catastrophes ;
 - b) L'ampleur et la fréquence des catastrophes naturelles vont encore augmenter, en raison, notamment, des effets néfastes des changements climatiques ;
 - c) Les conséquences d'autres catastrophes, y compris les conflits armés, continueront de se faire sentir et d'accroître la vulnérabilité des populations ;
 - d) Les besoins humanitaires et les besoins de financement demeureront élevés.
- 27.7 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il agit en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de ses plans d'action, de ses ressources interinstitutions et d'autres outils, et ses conseillers principaux ont été déployés pour soutenir l'action des coordonnatrices et coordonnateurs de l'action humanitaire et des équipes de pays pour l'action humanitaire. En 2024, il s'emploiera à traiter les questions de protection, y compris la violence touchant les femmes et les filles, dans le cadre de ses activités de sensibilisation, de mobilisation des ressources et de programmation. La participation des femmes aux processus de prise de décisions dans le domaine humanitaire, notamment à des postes de direction, sera également une priorité essentielle.
- 27.8 Le Bureau met en œuvre les engagements pris à l'échelle du système des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, en sa qualité de Président du Comité permanent interorganisations, dirige et facilite les activités du Comité visant à garantir un environnement humanitaire qui permette aux personnes vivant une situation de crise de se sentir en sécurité et respectées et d'accéder à la protection et à l'assistance dont elles ont besoin, et dans lequel les personnes touchées par une crise sont protégées de l'exploitation ou des atteintes. Le Bureau luttera en faveur d'engagements à l'échelle du système visant à soutenir et à autonomiser les bénéficiaires et les travailleurs humanitaires, ainsi que d'une aide humanitaire exempte de

harcèlement sexuel. Dans leur rôle de coordination, ses bureaux extérieurs aideront les coordonnatrices et coordonnateurs de l'action humanitaire et les équipes de pays pour l'action humanitaire à mettre en œuvre les initiatives interorganisations visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

- 27.9 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau s'emploiera à faire en sorte que les personnes en situation de handicap soient incluses dans l'action humanitaire, conformément à la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. L'inclusion des questions relatives aux personnes en situation de handicap passera également par l'inclusion de celles-ci dans les données humanitaires afin de pouvoir recenser leurs besoins et leurs droits dans les situations de crise humanitaire et d'y répondre de manière efficace, et de mettre ainsi en place des programmes humanitaires plus inclusifs.
- 27.10 Comme décrit plus en détail au paragraphe 27.105 ci-après, le sous-programme 3 (Réduction des risques de catastrophes), est considéré comme une composante distincte du programme 23. Par conséquent, les sous-programmes 4 (Services d'appui d'urgence) et 5 (Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire) ont été renumérotés sous-programmes 3 et 4, respectivement.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 27.11 La pandémie de COVID-19, qui s'est poursuivie en 2022, a eu un impact sur l'exécution des mandats, en particulier les restrictions de voyage, qui ont empêché les titulaires de mandats d'établir des relations avec d'autres partenaires du secteur privé dans les pays exposés à des catastrophes naturelles, ce qui a eu des répercussions sur les résultats escomptés au titre du sous-programme 3. Dans certains cas, des rencontres ont été organisées en ligne, à l'instar du Forum mondial sur les politiques humanitaires de 2022, auquel ont participé environ 6 000 personnes issues des quatre coins du monde.
- 27.12 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Il intègre ainsi les précautions sanitaires dans les programmes humanitaires afin de garantir la sécurité des personnes qu'il assiste, tout en s'employant à renforcer la mobilisation du secteur privé avant, pendant et après les situations d'urgence et à accroître de manière coordonnée l'ampleur et l'efficacité des interventions humanitaires, et considère que les mécanismes d'intervention locaux sont essentiels dans des situations telles que la pandémie de COVID-19.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 27.13 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

46/182 ; 77/28	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
47/120 A et B	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	63/147 67/226 ; 75/233	Nouvel ordre humanitaire international
52/12	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes		Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
52/167 60/1	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire Document final du Sommet mondial de 2005	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social

69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	75/290 A ; 75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	76/167	Aide et protection en faveur des personnes déplacées
72/305	Examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	77/28	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
74/114	Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl	77/29	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)	77/31	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies
		77/199	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

Résolutions du Conseil économique et social

2022/10	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
---------	--

Résolutions du Conseil de sécurité

1265 (1999)	2631 (2022)
1894 (2009)	2636 (2022)
2222 (2015)	2640 (2022)
2286 (2016)	2643 (2022)
2417 (2018)	2656 (2022)
2474 (2019)	2657 (2022)
2475 (2019)	2659 (2022)
2532 (2020)	2660 (2022)
2573 (2021)	2662 (2022)
2615 (2021)	2664 (2022)
2616 (2021)	2669 (2022)
2625 (2022)	2670 (2022)
2626 (2022)	2672 (2023)

**Sous-programme 1
Analyse des politiques**

Résolutions de l'Assemblée générale

56/89	Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	62/134	Élimination du viol et d'autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations, notamment dans les conflits et les situations apparentées
61/117	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

76/125	Commission des Casques blancs : participation de volontaires aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies	77/198	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
--------	---	--------	---

**Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence**

Résolutions de l'Assemblée générale

68/129	Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles	77/10 77/30	La situation en Afghanistan Assistance au peuple palestinien
--------	--	----------------	---

Déclarations de la présidence du Conseil de sécurité

S/PRST/2015/23

**Sous-programme 3
Services d'appui d'urgence**

Résolutions de l'Assemblée générale

56/99	Secours d'urgence en cas de catastrophe	65/307	Renforcement de l'efficacité et de la coordination de l'utilisation de moyens militaires et de protection civile en cas d'intervention face à une catastrophe naturelle
60/13	Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tremblement de terre en Asie du Sud : Pakistan	68/99	Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl
63/137	Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien	69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays

**Sous-programme 4
Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire**

Résolutions de l'Assemblée générale

51/194 ; 57/153	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
-----------------	--

Produits

27.14 On trouvera dans le tableau 27.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 27.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
Réunions ou séances :				
1. Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

Activités d'évaluation

- 27.15 L'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire au Yémen, que le Bureau a menée à bien en 2022, a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024.
- 27.16 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Le Bureau se focalisera par exemple sur les domaines clés évoqués dans les conclusions de l'évaluation, notamment l'analyse, le plaidoyer, le financement, la coordination, la qualité de l'intervention et les partenariats, en collaboration avec d'autres partenaires du Comité permanent interorganisations, comme indiqué dans le plan d'action de l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Il s'emploiera en outre à encourager le renforcement du financement et des capacités des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et leur participation aux structures de prise de décision humanitaire. Il favorisera également l'accès à l'aide humanitaire en créant des protocoles communs de partage de données et des critères de ciblage des bénéficiaires communs à plusieurs institutions.
- 27.17 En 2024, le Bureau prévoit de mener les évaluations suivantes :
- a) Évaluation des efforts qu'il déploie pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de la planification et de l'intervention humanitaire ;
 - b) Évaluation interinstitutions de l'intervention humanitaire en Somalie.

Programme de travail

Sous-programme 1

Analyse des politiques

Objectif

- 27.18 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel.

Stratégie

- 27.19 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le Bureau :
- a) Recensera les nouvelles tendances dans le domaine humanitaire afin de faciliter l'évaluation factuelle, complète et solidement fondée des besoins humanitaires mondiaux et d'analyser les

difficultés ainsi que les possibilités qui se présentent en matière de politique humanitaire et d'élaboration des programmes ;

- b) Mettra en évidence des solutions et des pratiques optimales sur les plans des politiques et des programmes, proposera des innovations concernant le recours aux nouvelles technologies dans le domaine humanitaire et définira des mesures de renforcement de l'état de préparation des entités concernées, qui seront appliquées à grande échelle pour aider les responsables nationaux de la gestion des catastrophes et les organisations humanitaires à élaborer de grandes orientations, à prendre des décisions opérationnelles et à gérer les crises.

27.20 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) L'aide humanitaire répond à des défis en constante évolution et réduit l'écart entre les besoins et les capacités humanitaires ;
- b) Le système humanitaire conserve toute son utilité et sait s'adapter à un environnement opérationnel en perpétuelle mutation ;
- c) Les acteurs humanitaires appliquent des solutions novatrices dans le cadre des activités humanitaires.

Exécution du programme en 2022

Les agents humanitaires et les décideurs politiques ont accès à des informations pertinentes pour s'adapter aux défis qui se présentent dans l'espace humanitaire

27.21 Dans le cadre du sous-programme, le Bureau a fourni une analyse du contexte et des tendances qui a aidé la communauté humanitaire à planifier ses activités en 2022 et après. Dans son analyse, il a recensé les tendances qui ont influé sur les besoins humanitaires et façonné l'action humanitaire, notamment la crise liée aux changements climatiques, la lenteur et le caractère inégal de la croissance économique, l'aggravation des inégalités, l'augmentation de l'instabilité et des conflits armés, les pandémies et les flambées épidémiques. Face à ces tendances émergentes, le Bureau a, toujours dans le cadre du sous-programme, soutenu l'analyse transversale et interinstitutions coordonnée pour aider la communauté humanitaire à planifier ses interventions et à élaborer des programmes. Il a en outre publié les conclusions et les recommandations relatives à l'incidence humanitaire croissante des changements climatiques, dans lesquelles il a recensé les transformations que le système humanitaire doit opérer, notamment sur des questions telles que le plaidoyer et la communication ; l'analyse et la planification ; le financement de l'aide humanitaire et l'élaboration de programmes y relatifs ; la coordination et les partenariats ; la préparation opérationnelle.

27.22 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.2).

Tableau 27.2

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	–	Les États Membres et la communauté humanitaire ont accès aux conclusions et aux recommandations relatives aux tendances mondiales qui affectent les besoins humanitaires, ce qui leur permet de poursuivre leur analyse et leur planification de l'action humanitaire, ainsi que de continuer d'élaborer des programmes en la matière

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : consolidation de l'analyse au service de débats et d'analyses stratégiques et factuels plus ciblés

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 27.23 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à une meilleure prise en compte des conclusions tirées des travaux de recherche et des recommandations formulées pendant le Forum mondial sur les politiques humanitaires dans le programme d'action de la communauté humanitaire, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir réunir plus de 6 000 participants issus de 145 pays (75 % d'entre eux étaient originaires des pays du Sud) à l'occasion du Forum de 2022, soit une augmentation de 200 % du nombre de participants par rapport à 2021. Les conclusions tirées des travaux de recherche et des recommandations ont porté sur des questions liées à l'accès à l'humanitaire et à la diplomatie humanitaire, à l'incidence des changements climatiques sur l'action humanitaire et aux répercussions humanitaires des risques liés à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC).
- 27.24 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.3).

Tableau 27.3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Harmonisation sur le plan thématique de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale et du Forum mondial sur les politiques humanitaires	Concordance des tendances décrites dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale avec les priorités stratégiques recensées pendant le Forum mondial sur les politiques humanitaires	Amélioration de la prise en compte des conclusions des travaux de recherche et des recommandations des participants au Forum mondial sur les politiques humanitaires dans le programme d'action de la communauté humanitaire	Le Forum mondial sur les politiques humanitaires éclaire le programme d'action de la communauté humanitaire en vue de renforcer l'aide humanitaire	Dans quatre pays, la communauté humanitaire soutient l'élaboration d'orientations et de bonnes pratiques pour relever les défis urgents et les priorités stratégiques afin de renforcer l'aide humanitaire et d'apporter des solutions axées sur l'être humain

Résultat 2 : renforcement de l'aide humanitaire face aux effets croissants de la crise climatique

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 27.25 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de politiques et de stratégies visant à atténuer les incidences futures de la crise climatique sur les communautés, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 27.26 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.4).

Tableau 27.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Sensibilisation accrue des parties prenantes à l'intensification de la crise climatique et à ses effets sur la crise humanitaire	Diverses parties prenantes ont élaboré des politiques et des stratégies pour adapter l'action humanitaire à l'urgence croissante de la crise climatique, notamment le Comité permanent interorganisations qui a appelé à investir davantage dans le renforcement de la résilience et de l'adaptation des populations les plus vulnérables et les plus touchées, ainsi qu'à prendre des mesures concrètes et à augmenter les financements pour éviter et réduire au minimum les pertes et les dommages et pour y remédier	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action pour l'adaptation de l'aide humanitaire aux changements climatiques élaboré par différentes parties prenantes Politiques et stratégies d'atténuation des effets des changements climatiques mises en œuvre par différentes parties prenantes pour limiter les effets futurs de la crise climatique sur leurs communautés 	Des politiques et des stratégies humanitaires sont menées dans 4 contextes nationaux spécifiques et contribuent à la résilience des communautés, y compris à la résilience aux phénomènes climatiques néfastes

Résultat 3 : solutions collectives pour la protection de l'espace humanitaire contre les risques émergents

Projet de budget-programme pour 2024

27.27 En 2022, à l'occasion du Forum mondial sur les politiques humanitaires, s'était tenue une table ronde sur les principaux risques liés à l'utilisation des TIC dans l'action humanitaire, leur incidence et l'état de préparation des organisations humanitaires face aux défis afférents à la protection des données.

Enseignements tirés et changements prévus

27.28 L'enseignement tiré est le suivant : il faut renforcer la protection des données des acteurs humanitaires contre les risques liés à l'utilisation des TIC. L'inadéquation des politiques et des pratiques, de l'infrastructure numérique, de la formation et de la supervision comptent parmi les facteurs qui contribuent à l'insuffisance des mesures de protection liées aux TIC. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on mènera des recherches et des analyses pour examiner les questions liées à l'utilisation sécurisée des TIC et, sur la base des éléments recueillis, on travaillera avec des partenaires pour préconiser une meilleure protection des données et des opérations humanitaires contre les risques liés à l'utilisation des TIC, conformément aux principes

de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. L'orientation des futures recherches thématiques, analyses et recommandations relatives à la protection de l'espace humanitaire contre les risques émergents sera déterminée en fonction de l'évolution de la situation.

27.29 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.5).

Tableau 27.5
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Meilleure compréhension, par la communauté humanitaire, de la manière dont les technologies peuvent améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire	Meilleure disponibilité de l'information et recours accru aux technologies stratégiques par les intervenants humanitaires	Les États Membres et la communauté humanitaire ont débattu des risques liés à l'utilisation des TIC	Les lacunes relatives à la protection de l'espace humanitaire contre les risques liés à l'utilisation des TIC sont recensées	La communauté humanitaire commence à élaborer des solutions collectives pour combler les lacunes relatives à la protection de l'espace humanitaire contre les risques liés à l'utilisation des TIC

Produits

27.30 On trouvera dans le tableau 27.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 27.6
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
Rapports :				
1. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	1	1	1	1
2. Protection des civils	1	1	1	1
3. Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	12	12	12
Réunions ou séances :				
4. Troisième Commission	1	1	1	1
5. Groupe d'experts sur la protection des civils	4	4	4	4
6. Débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires	1	5	5	5
7. Réunion du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours aux activités de développement	–	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
8. Aperçu de la situation humanitaire mondiale	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	3	3	3
9. Ateliers avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de traiter des problèmes y relatifs	3	3	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
10. Aide humanitaire dans le cadre des interventions multidimensionnelles menées par les entités des Nations Unies en cas de crise	1	1	1	1
11. Faits nouveaux intervenus dans le secteur humanitaire	1	1	1	1
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Forum mondial sur les politiques humanitaires.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale.				

Sous-programme 2 Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Objectif

- 27.31 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'atténuer les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe.

Stratégie

- 27.32 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le Bureau :
- a) Maintiendra un système de coordination efficace pour réunir les acteurs humanitaires et soutenir les hauts responsables humanitaires au niveau mondial et dans les pays touchés par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes, en coordonnant des évaluations et des analyses multisectorielles opportunes et objectives des besoins humanitaires et en assurant la planification et la programmation des interventions afin de fournir une aide vitale aux personnes dans le besoin pendant et après les situations d'urgence ;
 - b) Assurera la fourniture d'une aide humanitaire fondée sur des principes et coordonnera les efforts de mobilisation des ressources visant à réduire les déficits de financement qui entravent les opérations humanitaires, notamment en nouant des partenariats efficaces avec les acteurs humanitaires, les États Membres et la société civile et en assurant une gestion et une utilisation efficaces des fonds humanitaires de financement commun ;
 - c) Intensifiera le recours aux mesures d'anticipation et aux systèmes d'alerte précoce et d'action rapide afin de prévenir et de réduire les souffrances humaines, en particulier lors des catastrophes liées aux changements climatiques ;
 - d) Renforcera les liens entre l'aide humanitaire et les efforts visant à soutenir la résilience, le relèvement précoce et le développement afin de réduire les besoins et les vulnérabilités des personnes touchées, en veillant à ce que les données recueillies sur le sexe, l'âge et le handicap soient prises en compte dans tous les aspects de l'intervention.

- 27.33 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Amélioration de la hiérarchisation des besoins humanitaires, sur la base d'une prise de décision éclairée et rapide par les acteurs humanitaires ;
 - b) Moins de chevauchement des interventions grâce à une planification mieux coordonnée des actions humanitaires ;
 - c) Système humanitaire international adéquatement financé, pour répondre aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et aux situations d'urgence complexes.

Exécution du programme en 2022

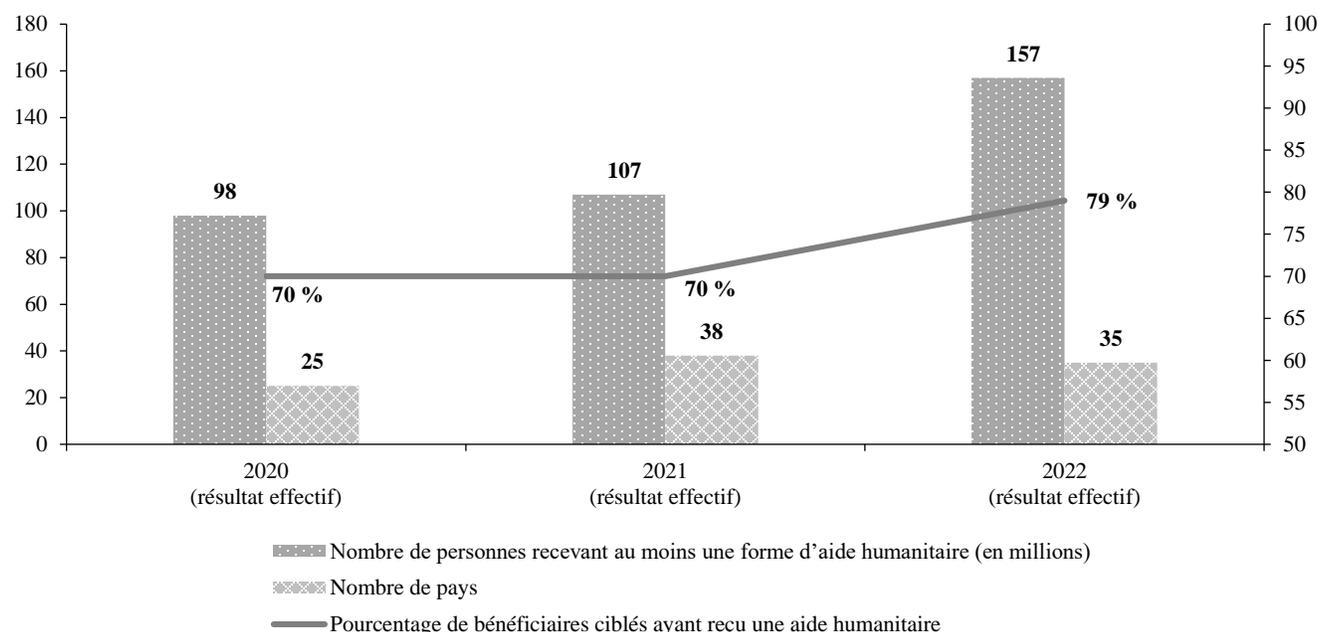
Atteindre davantage de personnes dans le besoin grâce à une aide humanitaire adaptée

- 27.34 En 2022, les crises humanitaires se sont poursuivies sans relâche, sous l'effet conjugué des conflits, des chocs climatiques, de la vulnérabilité économique, de la faiblesse des infrastructures de santé et des déplacements de population. Dans le cadre du sous-programme, le Bureau a aidé les partenaires humanitaires et l'Organisation des Nations Unies à organiser des interventions au moyen de 35 plans nationaux et de 8 plans régionaux, ce qui a permis d'établir une compréhension commune des contextes humanitaires spécifiques et des interventions collectives et coordonnées. Les analyses, les orientations et le soutien à la coordination opérationnelle apportés par le Bureau, toujours dans le cadre du sous-programme, ont permis aux acteurs humanitaires de s'employer davantage à comprendre les besoins des communautés touchées, en tenant compte de leurs priorités et de leurs réactions, afin d'adapter leur action. Au total, 14,9 millions de personnes ont utilisé les mécanismes de retour d'information pour exprimer leurs préoccupations, formuler des griefs ou poser des questions. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë ont rapidement bénéficié d'une aide alimentaire et d'une assistance pécuniaire. Dans le même temps, des familles ont bénéficié d'une aide d'urgence à l'agriculture et à la subsistance, ce qui leur a permis de produire leurs propres denrées alimentaires, de diversifier leur alimentation et de renforcer leur résilience.
- 27.35 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.I).

Figure 27.I

Mesure des résultats : nombre de personnes recevant au moins une forme d'aide humanitaire et nombre de pays (résultat annuel)

(En millions)



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : renforcement de la planification des interventions humanitaires

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 27.36 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer la qualité de l'analyse des besoins humanitaires et des plans d'intervention, les plans d'intervention humanitaire établis pour 27 pays tenant compte des priorités établies à partir d'une analyse intersectorielle des besoins, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 27.37 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.7).

Tableau 27.7
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le cadre est adopté par le Comité permanent interorganisations	Le nouveau cadre est appliqué pour certains aperçus des besoins humanitaires et pour certains plans d'intervention humanitaire	Les plans d'intervention humanitaire établis pour 27 pays tiennent compte des priorités établies à partir d'une analyse intersectorielle des besoins	100 % des plans d'intervention humanitaire sont hiérarchisés sur la base d'une analyse conjointe des besoins	100 % des plans d'intervention humanitaire tiennent compte des priorités fondées sur la mise en œuvre du cadre commun révisé d'analyse intersectorielle des besoins, qui combine

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
				des évaluations sectorielles et des caractéristiques démographiques et géographiques afin de recenser les personnes les plus vulnérables en fonction de la gravité de leurs besoins

Résultat 2 : recours accru aux mesures d’anticipation et aux systèmes d’alerte précoce et d’action rapide

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 27.38 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que les États Membres et la communauté humanitaire recourent davantage aux mesures d’anticipation et aux systèmes d’alerte précoce et d’action rapide, notamment au moment des inondations qui ont frappé le Bangladesh, le Tchad, le Népal et le Soudan du Sud, ainsi que lors des sécheresses qui ont sévi au Burkina Faso, en Éthiopie, au Niger et en Somalie, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.
- 27.39 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.8).

Tableau 27.8
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Fonds central pour les interventions d’urgence : formalisation de la stratégie d’action rapide par la mise au point de cadres d’action rapide concernant l’insécurité alimentaire en Somalie (15 millions de dollars), les inondations au Bangladesh (2,8 millions de dollars) et la sécheresse en Éthiopie (13,2 millions de dollars)	Les actions précoces soutenues par le Fonds central d’intervention pour les urgences humanitaires sont évaluées et les leçons tirées pour les approches axées sur l’anticipation	Recours accru aux mesures d’anticipation par les États Membres lors des inondations au Bangladesh, au Tchad, au Népal et au Soudan du Sud, ainsi que lors des sécheresses au Burkina Faso, en Éthiopie, au Niger et en Somalie	Poursuite de l’expérimentation des mesures d’anticipation et des systèmes d’alerte précoce et d’action rapide, en particulier pour les catastrophes naturelles liées au climat, en tenant compte des enseignements tirés	Les mesures d’anticipation sont utilisées par les acteurs humanitaires dans 15 pays pour prévoir les répercussions humanitaires des risques prévisibles

Résultat 3 : transformer les programmes d'action humanitaire pour améliorer l'acheminement de l'aide aux personnes dans le besoin

Projet de budget-programme pour 2024

27.40 Le cycle des programmes d'action humanitaire consiste en un ensemble d'outils interdépendants destinés à aider le (la) Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire et l'équipe de pays pour l'action humanitaire à améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire et la protection grâce à une meilleure préparation, une meilleure hiérarchisation, un meilleur pilotage et un meilleur suivi de l'action collective, sur la base de données factuelles. La mise en œuvre du cycle est de plus en plus difficile en raison de l'augmentation des besoins humanitaires, de la complexité des environnements opérationnels, de l'évolution des attentes mondiales et de l'inadéquation entre les capacités et les ressources. Il est nécessaire de trouver un équilibre entre une analyse rigoureuse des besoins et des interventions et la flexibilité nécessaire pour tenir compte du contexte. Dans le cadre du sous-programme, le Bureau a examiné les moyens de continuer d'améliorer les mécanismes de coordination.

Enseignements tirés et changements prévus

27.41 L'enseignement tiré est le suivant : il faut continuer d'améliorer les processus de planification et le cycle des programmes d'action humanitaire de manière à permettre aux organisations humanitaires de disposer de plus de temps pour se concentrer sur l'acheminement de l'aide humanitaire. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on examinera les éléments du cycle actuel et on recensera les moyens de rationaliser les processus et de simplifier certains éléments, notamment en regroupant les orientations relatives aux questions transversales et en améliorant la flexibilité et la méthodologie. Ces changements devraient permettre de simplifier et de raccourcir le cycle des programmes d'action humanitaire et les documents y relatifs (aperçus des besoins humanitaires et plans d'intervention humanitaire), ce qui laissera plus de temps pour se concentrer sur l'acheminement de l'aide humanitaire. La mise en place d'un cadre d'analyse intersectorielle révisé basé sur le degré de gravité du contexte permettra de mieux hiérarchiser les priorités dans les plans d'intervention humanitaire afin de mieux cibler les bénéficiaires et d'allouer les ressources de manière plus efficace. En outre, ces améliorations permettront de renforcer la participation et le pouvoir de décision des communautés touchées et des acteurs locaux et nationaux dans les structures et mécanismes de coordination de l'aide humanitaire.

27.42 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.9).

Tableau 27.9

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	–	Des outils de facilitation du cycle des programmes d'action humanitaire pour 2023, débutant par des conseils sur la flexibilité et un contenu simplifié, sont mis à la disposition de la communauté humanitaire	Les outils révisés de facilitation du cycle des programmes d'action humanitaire pour 2024 sont mis à la disposition de la communauté humanitaire, notamment un nouveau cadre commun d'analyse intersectorielle et	75 % des opérations humanitaires menées dans les pays font état d'une simplification et d'un raccourcissement du cycle des programmes d'action humanitaire et d'une meilleure capacité à se concentrer sur l'acheminement de l'aide humanitaire

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
			un recueil des orientations transversales, dont la création s'inscrit dans le cadre de la réforme globale du cycle des programmes d'action humanitaire	

Produits

27.43 On trouvera dans le tableau 27.10 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 27.10

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport à l'Assemblée générale sur le Fonds central pour les interventions d'urgence	1	1	1	1
2. Manifestations de haut niveau consacrées aux annonces de contributions pour l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Réunions de haut niveau et manifestations organisées en marge des séances de l'Assemblée générale, consacrées à l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	–	2	–
4. Ateliers de formation au droit humanitaire et à des questions nouvelles, à l'intention des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et coordonnatrices et coordonnateurs de l'action humanitaire	2	–	2	–
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : exposés au Conseil de sécurité sur des situations d'urgence complexes ; consultations informelles avec plus de 50 États Membres concernant certaines situations d'urgence et le financement de l'aide humanitaire ; appels globaux interinstitutions en faveur de pays et de régions en situation d'urgence humanitaire ; réunions avec des organisations humanitaires dans plus de 60 pays au sujet des opérations, des plans d'action et des modalités de coordination ; réunions avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé au sujet d'interventions humanitaires conjointes.				
Bases de données et supports numériques : accès aux mécanismes de surveillance visant à appuyer l'action des partenaires opérationnels (par exemple, systèmes de suivi financier).				

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réunions et manifestations spéciales consacrées à des situations d'urgence complexes ; réunions d'information trimestrielles organisées à l'intention des donateurs sur le financement de l'aide humanitaire ; rapport annuel du Fonds central pour les interventions d'urgence ; rapport annuel de synthèse sur les fonds de financement commun ; Aperçu de la situation humanitaire mondiale.

Plateformes numériques et contenu multimédias : base de données de référence du Fonds central pour les interventions d'urgence.

E. Activités d'appui

Administration : allocation de subventions aux organismes d'aide humanitaire des Nations Unies et à l'Organisation internationale pour les migrations à partir du Fonds central pour les interventions d'urgence en cas de crises nouvelles ou prolongées ; et attribution de subventions provenant des fonds communs nationaux.

**Sous-programme 3
Services d'appui d'urgence**

Objectif

27.44 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles.

Stratégie

- 27.45 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le Bureau :
- a) Fournira un soutien opérationnel efficace et bien coordonné aux États touchés par une catastrophe et continuera de coordonner l'action humanitaire et d'aider les acteurs à planifier, à préparer et à mener à bien leurs interventions et à en assurer le suivi tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire ;
 - b) Renforcera et développera les capacités des mécanismes d'intervention d'urgence des États Membres par la gestion de divers services d'intervention technique, notamment le mécanisme de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, le système du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, le mécanisme d'intervention en cas d'urgence environnementale du Groupe conjoint de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ;
 - c) Promouvra l'adhésion des pays en développement et des pays sujets à des catastrophes à différents réseaux d'intervention d'urgence, notamment dans le cadre d'initiatives telles que le processus d'accréditation nationale reconnu par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage et les classifications/reclassifications externes, ou encore les cours d'initiation de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ;
 - d) Promouvra la collaboration avec diverses organisations partenaires, y compris le secteur privé, par le truchement de la Connecting Business initiative, gérée conjointement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement, et des services de coordination civilo-militaire des activités humanitaires et de négociation des Nations Unies ; et en continuant d'organiser des stages et des sessions de formation et en rencontrant régulièrement les partenaires par l'intermédiaire des responsables de la coordination dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays ;

- e) Normalisera et améliorera les procédures opérationnelles suivies par les équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain, par l'intermédiaire du réseau du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, activera et synchronisera les plateformes de coordination de l'intervention rapide telles que le centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain et le Système d'alerte rapide en cas de catastrophe, diffusera en temps quasi réel des alertes concernant les catastrophes naturelles qui se produisent dans le monde et fournira des outils utiles à la coordination des interventions ;
- f) Renforcera encore la capacité de coordination des intervenants internationaux en fournissant une formation, des conseils et un soutien technique, notamment en continuant à mettre l'accent sur la facilitation et le fonctionnement efficaces des groupes de coordination intersectoriels et de leurs sous-groupes connexes, ainsi que sur le rôle et la capacité des intervenants locaux.

27.46 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Renforcement de la capacité d'action des intervenants locaux, régionaux et internationaux en cas de catastrophe soudaine ;
- b) Mobilisation et déploiement plus rapides et plus rationnels des services d'intervention d'urgence ;
- c) Gain d'efficacité et meilleure définition des priorités en matière de préparation et de riposte des autorités nationales de gestion des urgences dans les pays exposés aux catastrophes, de manière à apporter aide et protection à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

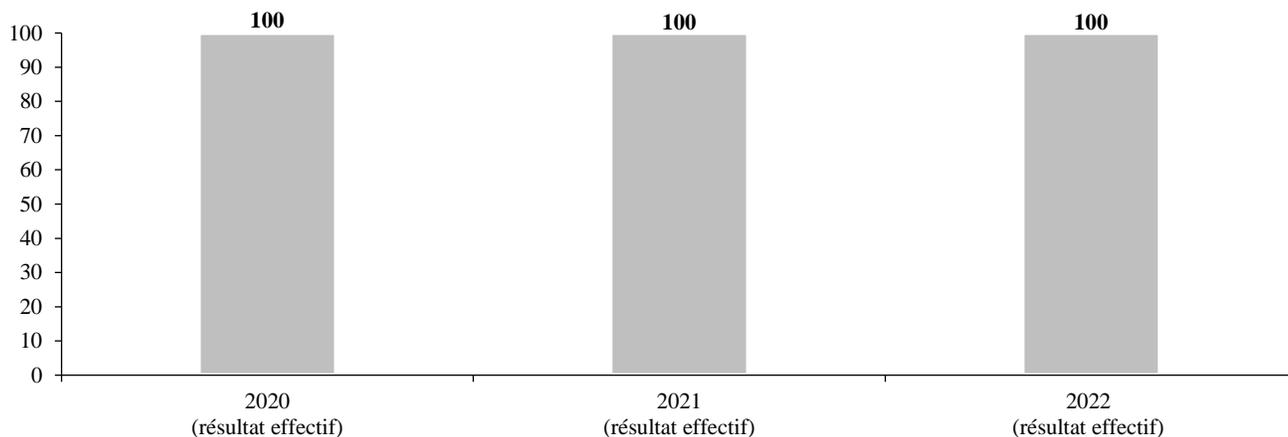
Exécution du programme en 2022

Réaction, dans un délai de 48 heures, aux urgences soudaines et complexes

- 27.47 En 2022, dans le cadre du sous-programme, le Bureau a fait face à des situations d'urgence soudaines et complexes dans six pays (Afghanistan, République démocratique du Congo, Gambie, Madagascar, Paraguay et Pérou) par l'intermédiaire de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. En Afghanistan, une équipe a ainsi été déployée pour aider le bureau de pays en Afghanistan (qui relève du Bureau de la coordination des affaires humanitaires) à réagir au tremblement de terre qui a frappé la région frontalière orientale du pays. À Madagascar, une équipe a été déployée à la demande du Coordonnateur résident et du Gouvernement malgache après le passage du cyclone tropical Bastirai, pour aider le Gouvernement et les responsables humanitaires sur le terrain à mettre en place des mécanismes de coordination et à évaluer et analyser les besoins sur la base d'éléments concrets. En réponse à une demande d'assistance technique déposée par le Gouvernement péruvien au lendemain d'une marée noire, une équipe d'intervention en cas d'urgence environnementale, composée d'experts de l'environnement et de membres de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, a été envoyée sur place pour conseiller les autorités nationales sur la gestion et la coordination des incidents, les évaluations socio-environnementales rapides, l'examen des plans d'urgence en vigueur et le renforcement de la préparation aux situations d'urgence.
- 27.48 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.II).

Figure 27.II
Mesure des résultats : demandes d'aide internationale pour lesquelles les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont été mobilisées et envoyées dans le pays touché dans les 48 heures suivant la réception de la demande (résultat annuel)

(En pourcentage)



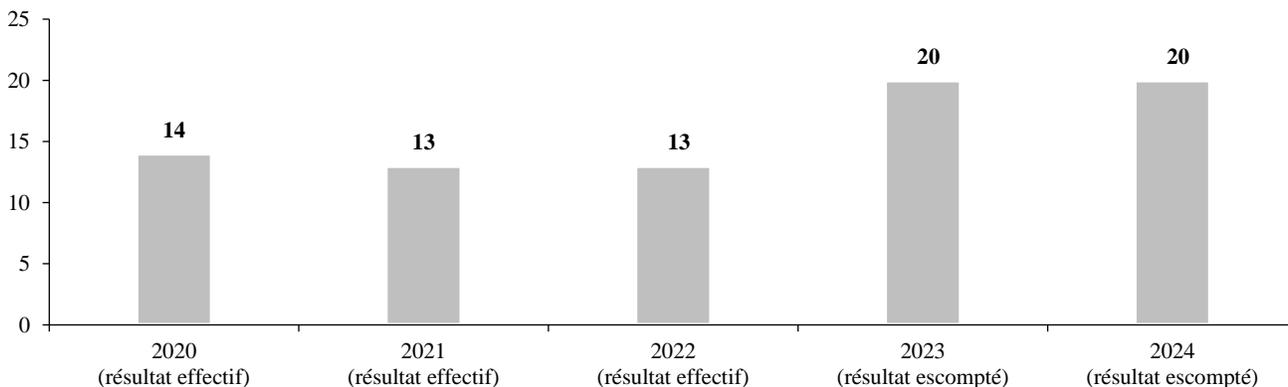
Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : des partenariats avec le secteur privé renforcés dans le cadre d'une action humanitaire collective

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 27.49 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que 13 réseaux locaux du secteur privé soutenus par la Connecting Business initiative mènent des interventions en cas de crise, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 18 réseaux. La cible n'a pas été atteinte en raison des effets persistants de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui en découlent, ce qui a empêché le Bureau d'établir des relations avec d'autres partenaires du secteur privé dans des pays exposés à des catastrophes naturelles.
- 27.50 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.III).

Figure 27.III
Mesure des résultats : nombre de réseaux locaux du secteur privé soutenus par la Connecting Business initiative qui interviennent en cas de crise (résultat cumulé)



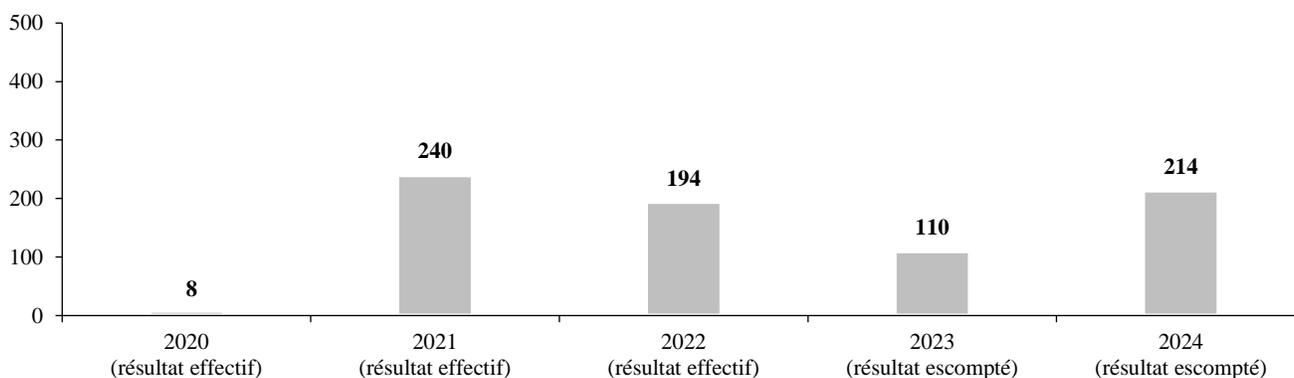
Résultat 2 : les personnes touchées par la crise ont reçu une aide humanitaire d'urgence au lendemain d'une catastrophe

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 27.51 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que 194 intervenants d'urgence soient dotés des compétences et des capacités nécessaires pour se déployer et répondre aux urgences soudaines, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée à savoir 80 intervenants.
- 27.52 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.IV).

Figure 27.IV

Mesure des résultats : nombre d'intervenants d'urgence formés aux activités de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et à la coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies, pour se déployer et intervenir en cas de situation d'urgence soudaine (résultat annuel)^a



^a La mesure des résultats a été actualisée pour illustrer les chiffres annuels plutôt que cumulés.

Résultat 3 : mobilisation de tous les acteurs en faveur de l'amélioration de l'accès des plus vulnérables à l'aide humanitaire et à la protection

Projet de budget-programme pour 2024

- 27.53 Un accès sans entrave et rapide permet aux acteurs humanitaires d'établir des opérations, d'acheminer des biens et du personnel là où ils sont nécessaires, d'effectuer des distributions, de fournir des services de santé et de mener d'autres activités, et permet aux populations touchées de bénéficier pleinement de l'aide et des services dispensés. Aux niveaux mondial et national, le Bureau, dans le cadre du sous-programme, collabore et négocie avec les acteurs et les parties prenantes concernés afin de réduire les difficultés d'accès et de veiller à ce que les personnes les plus vulnérables aient accès à l'aide humanitaire et à la protection.

Enseignements tirés et changements prévus

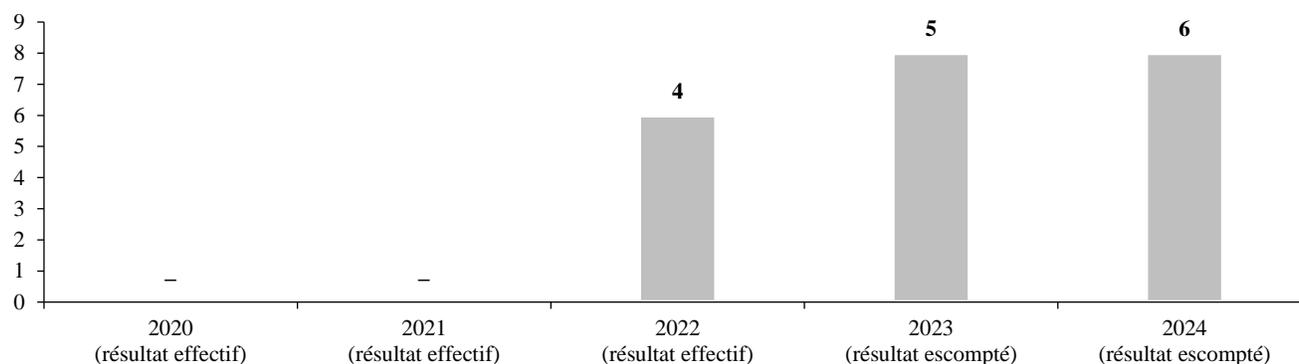
- 27.54 L'enseignement tiré est le suivant : lorsqu'elle est inexistante ou insuffisante, la collaboration avec toutes les parties prenantes présentes dans les zones de conflit contribue souvent à limiter l'efficacité de l'action humanitaire. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la collaboration avec tous les acteurs en améliorant le recours aux négociations humanitaires et à la diplomatie humanitaire pour favoriser la réalisation des objectifs humanitaires, notamment la mise en place et la pérennisation d'un accès sans entrave. Le Bureau donnera un nouvel élan aux partenariats stratégiques avec les États Membres et les organisations régionales, afin de soutenir les efforts relatifs à l'accès, en particulier dans les pays en proie à des conflits armés. Il renforcera également ses activités de communication avec diverses parties prenantes, notamment par l'intermédiaire de ses services de la coordination civilo-militaire, afin de sensibiliser les esprits aux

principes humanitaires et de protéger les civils vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les minorités ethniques et religieuses.

27.55 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.V).

Figure 27.V

Mesure des résultats : nombre de contextes dans lesquels les personnes ayant une influence sur l'accès à l'aide humanitaire prennent part à la diplomatie et aux négociations humanitaires (résultat annuel)



Produits

27.56 On trouvera dans le tableau 27.11 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 27.11

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	5	5
1. Projet sur l'interopérabilité des outils et des procédures d'intervention	1	1	1	1
2. Projets sur le renforcement des capacités d'intervention	4	4	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	50	50	55	55
3. Séances de formation, ateliers et exercices de simulation régionaux et internationaux portant sur divers services d'intervention et sur la coordination sur le terrain (par exemple, Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ; coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies ; intervention en cas d'urgence environnementale ; Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage ; cycle du programme humanitaire), aux niveaux régional et international	50	50	55	55
Missions d'aide humanitaire (nombre de missions)	12	13	13	13
4. Missions d'appui en matière de coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies	6	7	6	6
5. Missions de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (en cas de catastrophe et à la demande des pays touchés ou des équipes de pays pour l'action humanitaire)	6	6	7	7

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : diplomatie et activités de collaboration auprès des États Membres et des principales parties prenantes pour faciliter l'accès humanitaire ; apport à 70 acteurs clés et États Membres de services consultatifs sur la coordination de l'intervention rapide, y compris la coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies et la prise en compte des considérations environnementales dans l'action humanitaire.

Bases de données et supports numériques : conseils, outils et manuels sur les services de coordination des interventions humanitaires ; outils électroniques liés à l'intervention rapide et à la coordination humanitaire ; et fichier des coordonnatrices et coordinateurs humanitaires et des partenaires opérationnel(le)s.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestation annuelle consacrée aux partenariats et à la sensibilisation et visant à faciliter la collaboration et l'interopérabilité entre 2 000 parties prenantes, y compris les intervenants humanitaires ; et documents directifs sur les services d'intervention d'urgence élaborés annuellement.

Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web consacrés à divers services techniques d'intervention humanitaire.

Sous-programme 4 Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

Objectif

- 27.57 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer une mobilisation efficace en faveur des principes humanitaires et du partage des connaissances dans le cadre de l'assistance apportée aux populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence.

Stratégie

- 27.58 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, le Bureau :
- Redoublera d'efforts pour sensibiliser le public au droit international humanitaire au moyen de communications ciblées, de messages clairs et accessibles, d'une mobilisation proactive des médias et de la diffusion de messages davantage axés sur le terrain ;
 - Élaborera des produits analytiques, notamment des produits et services numériques, et les améliorera.
- 27.59 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Respect accru du droit international humanitaire afin de renforcer la protection des personnes touchées et amélioration de l'accès libre et sans entrave à l'aide humanitaire ;
 - Amélioration de la prise de décisions dans le domaine humanitaire sur la base d'informations plus exactes et reçues en temps utile sur les crises humanitaires, y compris une analyse intersectorielle de la situation humanitaire, de sa gravité et des besoins.

Exécution du programme en 2022

Les acteurs humanitaires suivent l'évolution de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique pour prendre des décisions mieux éclairées

- 27.60 En 2022, la Corne de l'Afrique a enregistré l'une des pires sécheresses depuis plus de quarante ans, qui a potentiellement affecté plus de 36 millions de personnes en Éthiopie, au Kenya et en Somalie. Entre octobre et décembre 2022, deux districts de Somalie se trouvaient face à un risque imminent

de famine et au moins 23 millions de personnes étaient exposées à des niveaux élevés d’insécurité alimentaire aiguë en raison de la situation. Dans le cadre du sous-programme, le Bureau a créé un outil visuel interactif visant à regrouper les chiffres clés et les ensembles de données du Bureau et de ses partenaires concernant la situation humanitaire potentielle dans la région. L’explorateur de données sur la sécheresse dans la Corne de l’Afrique comprend des données relatives aux niveaux d’insécurité alimentaire aiguë, aux anomalies pluviométriques saisonnières, aux domaines prioritaires opérationnels, aux personnes bénéficiant d’une assistance, aux conflits armés, aux financements, etc. Le principe directeur de l’élaboration de l’explorateur de données publié en octobre 2022 était de permettre aux acteurs humanitaires de suivre plus facilement l’évolution de la situation afin de prendre des décisions mieux éclairées. L’explorateur de données sur la sécheresse a contribué à sensibiliser les esprits aux besoins des personnes touchées par la sécheresse, à l’insécurité alimentaire aiguë dans la région, aux domaines prioritaires opérationnels et aux financements nécessaires.

27.61 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.12).

Tableau 27.12
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	–	<ul style="list-style-type: none"> Entre octobre et décembre 2022, l’explorateur de données sur la sécheresse dans la Corne de l’Afrique a enregistré 4 741 consultations uniques et 2 870 utilisateurs uniques. L’utilisation de l’explorateur de données sur la sécheresse par les acteurs humanitaires et les États Membres a éclairé la mise en place de l’action humanitaire. Tout au long de l’année 2022, la communauté humanitaire a réussi à atteindre au moins 17,5 millions de personnes touchées par la sécheresse en Éthiopie, au Kenya et en Somalie. Plus de 400 organisations de la région, dont la plupart sont locales et communautaires, sont en première ligne de l’action humanitaire

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : amélioration de la planification des interventions humanitaires relatives aux conséquences secondaires de la COVID-19 sur d’autres maladies infectieuses

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

27.62 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer la planification de l’intervention humanitaire grâce à l’utilisation de la modélisation élargie, dans le contexte des conséquences secondaires de la COVID-19 sur la propagation et le traitement d’autres maladies

infectieuses, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée. Depuis la création du modèle, les données y relatives ont été téléchargées plus de 420 000 fois.

27.63 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.13).

Tableau 27.13
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Modèle de transmission de la COVID-19 permettant de prévoir le nombre de cas, d’hospitalisations et de décès sur une période de deux ou de quatre semaines dans un contexte humanitaire	Conséquences secondaires de la COVID-19 sur la propagation et le traitement d’autres maladies infectieuses définies par l’utilisation du modèle, par exemple, la propagation de la rougeole et du paludisme en Somalie	Amélioration de la planification des interventions humanitaires au moyen de l’utilisation de la modélisation élargie. Depuis la création du modèle, les données y relatives ont été téléchargées plus de 420 000 fois	Utilisation de la modélisation élargie par les États Membres pour renforcer la planification des interventions humanitaires, sur demande	Les États Membres intègrent les enseignements tirés de la modélisation élargie de prévision des épidémies et appliquent des approches similaires à d’autres maladies infectieuses dans les situations de crise humanitaire, en fonction des besoins

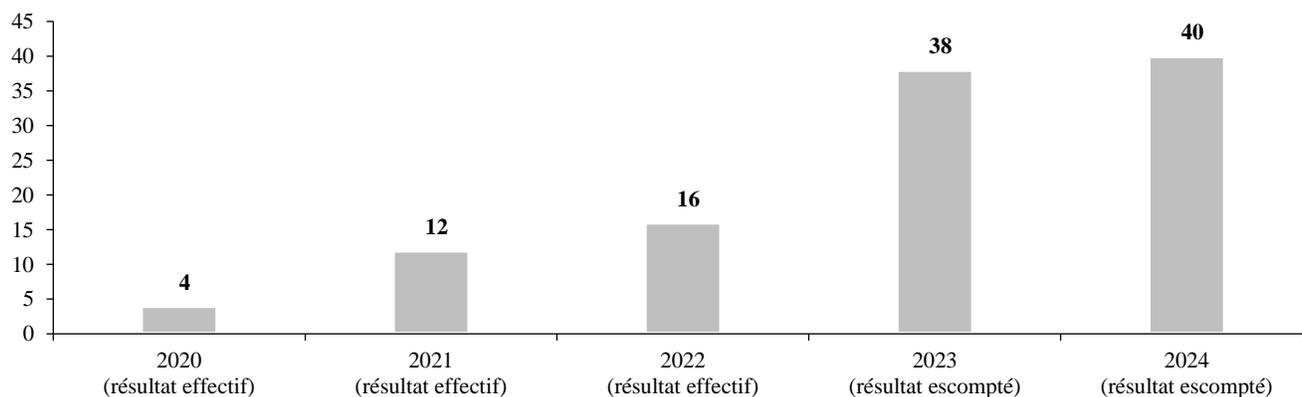
Résultat 2 : renforcement de l’analyse des risques de catastrophe aux fins de l’action humanitaire

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

27.64 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que 16 pays aient des capacités renforcées d’analyse des risques aux fins de l’action humanitaire, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

27.65 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.VI).

Figure 27.VI
Mesure des résultats : nombre de pays ayant des capacités renforcées d’analyse des risques aux fins de l’action humanitaire (résultat cumulé)



Résultat 3 : renforcement du plaidoyer en faveur d'une réaction adéquate en cas de situation de crise humanitaire

Projet de budget-programme pour 2024

27.66 Les plans de communication élaborés conjointement avec les partenaires humanitaires comprenant une analyse des risques et des mesures d'anticipation contribuent à sensibiliser la population aux besoins humanitaires et à renforcer le plaidoyer en faveur du financement de l'aide humanitaire, notamment dans le cadre des conférences de haut niveau sur les principales situations de crise humanitaire. Il est essentiel que les connaissances techniques et les enseignements tirés de l'expérience soient transformés en actions de sensibilisation et de communication dans le domaine humanitaire, en veillant à ce que les plans d'intervention humanitaire soient dotés de ressources suffisantes, étant donné qu'ils sont généralement sous-financés. Les conférences de haut niveau consacrées aux annonces de contributions qui sont organisées par le Bureau, seul ou en collaboration avec des partenaires et des États Membres, donnent la possibilité de bénéficier d'une grande visibilité à cet égard. Les plans de communication qui ont été utilisés pour des événements de haut niveau sur des situations de crise humanitaire clés en Afghanistan, en Somalie, en Ukraine et au Yémen, ainsi que dans la Corne de l'Afrique, ont permis de sensibiliser les esprits aux crises humanitaires et ont contribué à la mise en place d'initiatives de collecte de fonds.

Enseignements tirés et changements prévus

27.67 L'enseignement tiré est le suivant : l'évaluation des risques et l'anticipation des différents types de chocs nécessitent un apprentissage substantiel, lequel repose sur une collaboration avec des experts techniques et un apprentissage expérientiel. Les premiers projets pilotes d'analyse des risques et de mesures d'anticipation ont porté sur la sécheresse, les chocs épidémiologiques, l'insécurité alimentaire et les inondations, ce qui a permis d'acquérir une certaine expérience concernant ces différents types de chocs. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on se concentrera sur l'amélioration de l'analyse et de l'anticipation de ces chocs, en s'appuyant sur la base de connaissances issue des projets pilotes initiaux et en l'améliorant, ainsi qu'en s'employant à améliorer l'analyse et à étendre les applications géographiques de l'analyse des risques et des cadres régissant l'anticipation. Cette analyse améliorée permettra de mener des actions de sensibilisation et de communication plus efficaces et fondées sur des données probantes, afin de mieux faire connaître les nouveaux besoins humanitaires et de collecter des fonds pour mettre en place une action humanitaire adéquate.

27.68 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.14).

Tableau 27.14

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
7,2 milliards de dollars promis dans le cadre de la quatrième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région et de la Conférence humanitaire de haut	6 milliards de dollars promis lors de la Manifestation virtuelle de haut niveau pour les annonces de contributions relatives à la crise humanitaire au Yémen et de la Conférence de	9,9 milliards de dollars promis lors de la sixième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, de l'appel éclair pour l'Ukraine et de la Conférence de haut	Les annonces de contribution permettent d'apporter une réponse adéquate aux situations de crise humanitaire	Les annonces de contribution permettent d'apporter une réponse adéquate aux situations de crise humanitaire

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
niveau sur le Sahel central, organisée en ligne	Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région	niveau pour les annonces de contributions en faveur de l'Afghanistan		

Produits

27.69 On trouvera dans le tableau 27.15 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 27.15

Sous-programme 4 : produits retenus pour 2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : campagnes de sensibilisation et conseils à l'intention des partenaires humanitaires, notamment d'un groupe des communications dans le domaine humanitaire, afin de renforcer la cohérence des messages et la planification et l'échelonnement du contenu des communications.

Bases de données et supports numériques : guides pratiques, cartes et autres informations de référence à l'usage de plus de 1 000 partenaires opérationnels sur le terrain ; et gestion de l'information, normes relatives aux données partagées pour l'échange d'informations au sein de la communauté humanitaire, les bases de données et les outils électroniques, notamment le répertoire de recherche et de sauvetage en milieu urbain du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, ainsi que les méthodologies et outils communs d'évaluation des risques et de la vulnérabilité.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur la promotion de la coordination de l'action humanitaire ; campagne de communication sur la protection des travailleurs humanitaires, à l'occasion de la Journée mondiale de l'aide humanitaire.

Relations extérieures et relations avec les médias : fourniture d'informations actualisées aux correspondants accrédités auprès de l'ONU dans le cadre du point de presse quotidien et des points de situation bihebdomadaires au Palais des Nations à Genève ; au moins 12 points presse publics et séances d'information aux médias mondiaux et plus d'une vingtaine d'entretiens afin de mobiliser une aide pour les personnes touchées par des crises humanitaires, de manière à atteindre les décideurs des donateurs et des pays en proie à une crise humanitaire ; stratégie de communication globale pour le lancement de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale (appel global annuel) en appui au Fonds central pour les interventions d'urgence et aux conférences pour les annonces de contributions pour les grandes crises humanitaires.

Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion et soutien des plateformes numériques des acteurs humanitaires, telles que ReliefWeb, ReliefWeb Response et Humanitarian Data Exchange ; conseils et modèles sur divers rapports pour les organisations humanitaires et les États Membres, notamment le rapport de situation et l'instantané humanitaire ; vidéos et autres contenus multimédias sur les questions humanitaires, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, les principes humanitaires, la protection des civils, les situations d'urgence spécifiques et la mobilisation des ressources.

E. Activités d'appui

Informatique et communications : assistance pour les services de collaboration et le groupe mondial de l'informatique et des communications, les services d'intervention d'urgence et de continuité des activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et les services de veille économique et d'analyse des données.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

27.70 On trouvera dans les tableaux 27.16 à 27.18 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 27.16

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	13 705,1	12 883,6	–	–	1,3	1,3	0,0	12 884,9
Autres dépenses de personnel	2 003,3	6 992,5	113,7	–	27,8	141,5	2,0	7 134,0
Dépenses de représentation	–	6,2	–	–	–	–	–	6,2
Consultants	63,3	52,6	–	–	–	–	–	52,6
Voyages du personnel	618,8	654,5	–	–	(27,8)	(27,8)	(4,2)	626,7
Services contractuels	370,9	305,9	–	–	(7,8)	(7,8)	(2,5)	298,1
Frais généraux de fonctionnement	179,3	512,6	–	–	(51,0)	(51,0)	(9,9)	461,6
Fournitures et accessoires	57,0	68,6	–	–	19,0	19,0	27,7	87,6
Mobilier et matériel	21,3	190,0	–	–	60,0	60,0	31,6	250,0
Aménagement des locaux	0,7	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	1 624,6	4 195,3	–	–	(21,5)	(21,5)	(0,5)	4 173,8
Total	18 644,3	25 861,8	113,7	–	–	113,7	0,4	25 975,5

Tableau 27.17

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	71	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C), 15 G(AC)
Transferts (entre lieux d'affectation)	–	1 D-2 de Genève à New York (sous-programme 2)
Réaffectations	–	1 P-5 relevant de la composante Direction exécutive et administration (New York) réaffecté à la composante Appui au programme (Genève) ; 1 G(AC) réaffecté au sein du sous-programme 3
Effectif proposé pour 2024	71	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C), 15 G(AC)

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

Tableau 27.18
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	3	–	–	–	–	3
D-1	3	–	–	–	–	3
P-5	11	–	–	–	–	11
P-4	16	–	–	–	–	16
P-3	14	–	–	–	–	14
P-2/1	5	–	–	–	–	5
Total partiel	54	–	–	–	–	54
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	2	–	–	–	–	2
G(AC)	15	–	–	–	–	15
Total partiel	17	–	–	–	–	17
Total	71	–	–	–	–	71

27.71 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 27.19 à 27.21 et dans la figure 27.VII.

27.72 Comme le montrent les tableaux 27.19 1) et 27.20 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 25 975 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 113 700 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 27.19
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Direction exécutive et administration								
1. Direction exécutive et administration	2 024,5	1 871,9	–	–	(238,3)	(238,3)	(12,7)	1 633,6

Titre VI Aide humanitaire

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne	1 704,9	3 014,5	–	–	–	–	–	3 014,5	
3. Bureau d'appui à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire	1 703,6	8 138,5	113,7	–	–	113,7	1,4	8 252,2	
Total partiel (A)	5 433,0	13 024,9	113,7	–	(238,3)	(124,6)	(1,0)	12 900,3	
B. Programme de travail									
1. Analyse des politiques	590,8	650,6	–	–	–	–	–	650,6	
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	5 668,8	5 646,9	–	–	11,6	11,6	0,2	5 658,5	
3. Services d'appui d'urgence	3 600,5	3 121,5	–	–	–	–	–	3 121,5	
4. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	1 678,8	1 731,9	–	–	–	–	–	1 731,9	
Total partiel (B)	11 538,9	11 150,9	–	–	11,6	11,6	0,1	11 162,5	
C. Appui au programme	1 672,4	1 686,0	–	–	226,7	226,7	13,4	1 912,7	
Total partiel (1)	18 644,3	25 861,8	113,7	–	–	113,7	0,4	25 975,5	

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)		2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	3 326,6	4 507,3		–	–	4 507,3
B. Programme de travail						
1. Analyse des politiques	887,4	1 216,6		–	–	1 216,6
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence ^a	254 991,5	274 419,4		–	–	274 419,4
3. Services d'appui d'urgence	23 763,7	25 397,6		–	–	25 397,6
4. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	16 896,9	18 439,0		–	–	18 439,0
Total partiel (B)	296 539,5	319 472,6		–	–	319 472,6
C. Appui au programme	24 329,9	28 078,2		–	–	28 078,2
Total partiel (2)	324 196,0	352 058,1		–	–	352 058,1
Total	342 840,3	377 919,9		113,7	0,0	378 033,6

^a Ne comprend pas les crédits (estimés à 1,7 milliard de dollars en 2024) prévus pour financer les fonds de financement commun et le Fonds central pour les interventions d'urgence qui sont utilisés par des entités des Nations Unies et des entités autres que celles des Nations Unies pour soutenir l'action humanitaire et les interventions dans les situations d'urgence humanitaire et les opérations de secours.

Tableau 27.20

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Direction exécutive et administration						
1. Direction exécutive et administration	8	–	–	(1)	(1)	7
2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne	–	–	–	–	–	–
3. Bureau d'appui à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire	–	–	–	–	–	–
B. Programme de travail						
1. Analyse des politiques	3	–	–	–	–	3
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	26	–	–	–	–	26
3. Services d'appui d'urgence	17	–	–	–	–	17
4. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	10	–	–	–	–	10
Total partiel (B)	56	–	–	–	–	56
C. Appui au programme	7	–	–	1	1	8
Total partiel (1)	71	–	–	–	–	71

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	12	–	12
B. Programme de travail			
1. Analyse des politiques	5	–	5
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	1 920	–	1 920
3. Services d'appui d'urgence	104	–	104
4. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	72	–	72
Total partiel (B)	2 101	–	2 101
C. Appui au programme	104	–	104
Total partiel (2)	2 217	–	2 217
Total	2 288	–	2 288

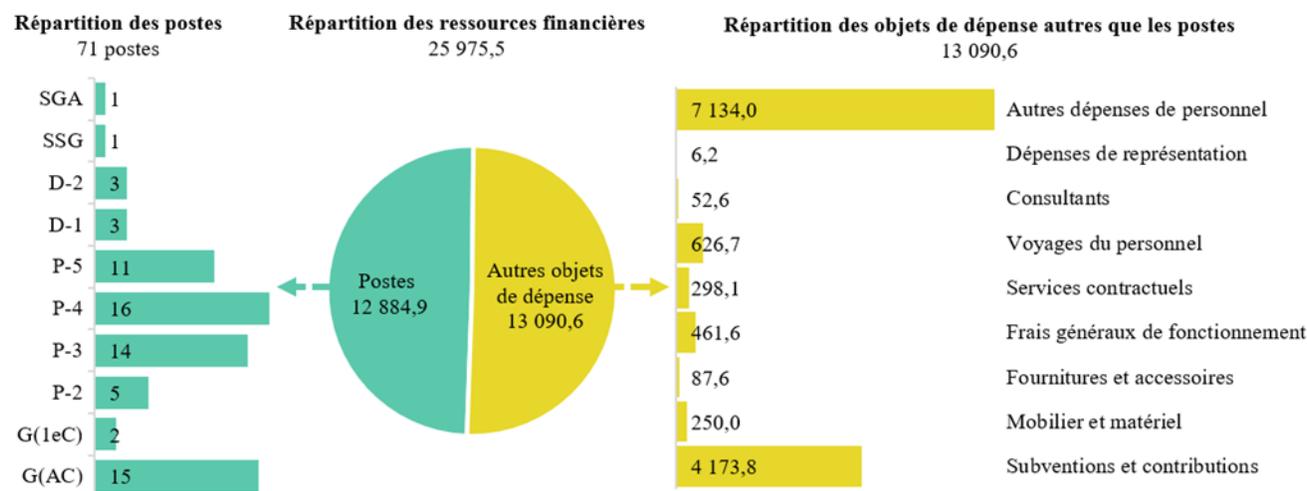
Tableau 27.21
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	13 705,1	12 883,6	–	–	1,3	1,3	–	12 884,9
Autres objets de dépense	4 939,2	12 978,2	113,7	–	(1,3)	112,4	0,9	13 090,6
Total	18 644,3	25 861,8	113,7	–	–	113,7	0,4	25 975,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		54	–	–	–	–	–	54
Agents des services généraux et des catégories apparentées		17	–	–	–	–	–	17
Total		71	–	–	–	–	–	71

Figure 27.VII
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

27.73 Comme le montre le tableau 27.19 1), les changements entraînent une augmentation de 113 700 dollars au titre des autres dépenses de personnel, qui tient à l'application d'un taux de vacance convenu pour quatre postes existants, à savoir : un poste de fonctionnaire chargé(e) des opérations

conjointes/Chef adjoint(e) des opérations (P-4), deux postes de spécialiste des affaires humanitaires/agent(e) de liaison (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste d'analyste de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe)/officier(ère) de quart (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), créés en 2023 en application de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale, qui ont été soumis à un taux de vacance de 50 %, conformément à la pratique établie pour les postes nouvellement créés.

Autres changements

27.74 Les changements indiqués dans le tableau 27.19 1) sont sans incidence sur les coûts et s'expliquent comme suit :

- a) **Direction exécutive et administration.** La diminution de 238 300 dollars au titre des postes tient au fait qu'il est proposé de réaffecter un poste de Chef de section (affaires humanitaires) (P-5), actuellement basé à New York, pour en faire un poste de Chef de section (gestion des programmes) affecté à la composante Appui au programme dont le (la) titulaire sera basé(e) à Genève (voir l'annexe II du présent rapport pour plus de détails) ;
- b) **Sous-programme 2.** L'augmentation de 11 600 dollars au titre des postes tient au fait qu'il est proposé de transférer un poste de Directeur(trice) du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources (D-2) de Genève à New York (voir l'annexe II pour plus de détails) ;
- c) **Appui au programme.** L'augmentation nette de 226 700 dollars s'explique par :
 - i) l'augmentation de 228 000 dollars au titre des postes, qui tient à la réaffectation d'un poste de classe P-5 de la composante Direction exécutive et administration, qui devient un poste de Chef de section (gestion des programmes) (voir l'annexe II pour plus de détails) ;
 - ii) la diminution de 1 300 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, qui tient compte des tendances observées précédemment en matière de dépenses.

Ressources extrabudgétaires

27.75 Comme le montrent les tableaux 27.19 2) et 27.20 2), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires prévoit de continuer à recevoir des contributions en espèces et des contributions en nature. Le montant des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) devrait s'élever à 352 058 100 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à appuyer l'aide humanitaire, comme indiqué en détail dans chaque composante et sous-programme. Les contributions en nature attendues permettront de disposer de locaux gratuits d'une valeur estimée à 158 700 dollars ainsi que de bénéficier d'une assistance technique et de services d'experts d'une valeur estimée à 412 100 dollars.

27.76 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Direction exécutive et administration

1. Direction exécutive et administration

27.77 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, le Bureau de la Sous-Secrétaire générale et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne et le Centre de coordination conjoint. Le Bureau du Secrétaire général adjoint supervise le Groupe des personnes déplacées et le Service des communications stratégiques. Le Bureau de la Sous-Secrétaire générale supervise les activités d'évaluation de la Section de l'évaluation et du contrôle, du Service de l'élaboration des politiques, de la Division des opérations et de la communication, du Service de la coordination, du Service de

la gestion de l'information, du Service administratif, des bureaux régionaux, des bureaux locaux et des bureaux des conseillers en intervention en cas de catastrophe ainsi que de la Division du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources.

27.78 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :

- a) Assurer la direction générale et la gestion des bureaux de New York et de Genève et des bureaux sur le terrain et leur donner des orientations générales, y compris coordonner les interventions de la communauté internationale dans les catastrophes et les situations d'urgence humanitaire ;
- b) Mener une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des autorités des pays touchés, notamment en vue de faciliter l'accès aux zones sinistrées et d'assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire ;
- c) Superviser la direction de la coordination humanitaire sur le terrain, ainsi que la gestion des opérations sur le terrain ;
- d) Diriger les fonctions relatives au financement de l'action humanitaire et à la mobilisation des ressources, gérer les services d'urgence au nom du système des Nations Unies et assurer une coordination avec les États Membres, les donateurs et les partenaires ;
- e) Faciliter la tâche du Comité permanent interorganisations en ce qui concerne l'élaboration des politiques et la mobilisation du secteur humanitaire ;
- f) Être le principal conseiller du Secrétaire général en ce qui concerne les questions humanitaires et collaborer étroitement avec d'autres bureaux de l'Organisation des Nations Unies aux fins de la planification et de la coordination de l'aide humanitaire apportée par l'Organisation dans les situations de crise ;
- g) Surveiller, avec l'assentiment du pays voisin de la République arabe syrienne concerné, le chargement de tous les lots de secours humanitaire envoyés par les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution ;
- h) Superviser l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens (Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire) ;
- i) Aider le (la) Coordinateur(trice) du Comité exécutif pour les affaires humanitaires à assurer la direction générale, la gestion et la supervision des bureaux de New York et de Genève, ainsi qu'à soutenir la coordination des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le terrain ;
- j) Collaborer avec les États Membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques, afin de faciliter l'élaboration de mesures conjointes chaque fois qu'il convient ;
- k) Assumer la présidence du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations et agir au nom du Coordonnateur des secours d'urgence en son absence ;
- l) Fournir des conseils stratégiques sur les questions relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et se concerter avec les partenaires concernés pour favoriser la mise en œuvre du programme d'action du Secrétaire général sur le déplacement interne, notamment en étant membre du Groupe directeur chargé d'apporter des solutions à la question des déplacements internes et en coprésidant la plateforme mondiale multipartite sur les déplacements internes (GP2.0) ;
- m) Gérer et coordonner les évaluations internes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les évaluations interorganisations, fournir des services de secrétariat et présider le Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle, et coordonner

le contrôle externe pour veiller au respect des recommandations formulées dans les audits et les évaluations.

- 27.79 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l’Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l’environnement dans ses activités. Il s’emploie à concevoir un système de gestion environnementale pour soutenir la protection de l’environnement et du climat. Dans le cadre de ce système, il élabore une stratégie, une politique et un tableau de bord d’information et d’analyse relatifs à l’action climatique et environnementale. Il encourage notamment, au niveau des pays, l’adoption de mesures de gestion des déchets axées sur le recyclage et la réduction de l’utilisation des plastiques à usage unique et conseille les pays pour ce qui est des évaluations de l’impact de l’action humanitaire sur l’environnement et de l’intégration de considérations environnementales et climatiques dans la programmation.
- 27.80 En 2024, le Bureau s’emploiera systématiquement à mesurer la performance environnementale et à en rendre compte, au moyen de la mise en place de son système de gestion environnementale. Il cartographiera les impacts environnementaux de ses programmes et opérations et s’efforcera de réduire les effets néfastes pour l’environnement et de maintenir la neutralité climatique par diverses initiatives. Il se propose notamment de recourir davantage aux outils de visioconférence et à diverses modalités de téléconférence, d’inspecter régulièrement son parc de véhicules pour faire en sorte que les remplacements n’interviennent que lorsque cela est nécessaire et d’opter pour l’utilisation d’installations communes lorsque cela est sûr, pratique et conforme aux principes humanitaires afin de réduire son empreinte écologique.
- 27.81 On trouvera dans le tableau 27.22 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d’achat des billets d’avion. Les gestionnaires sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l’application des mesures correctives. Cela dit, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qu’elle a entraînées sur les voyages en 2022, il a été difficile de respecter les directives relatives aux délais d’achat des billets d’avion, ce qui a fait reculer le pourcentage relatif au respect des délais. Celui-ci fait l’objet d’un suivi et les statistiques et tendances sont portées à la connaissance des responsables tous les trois mois. En 2024, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera d’appliquer des mesures pour mieux faire respecter les délais d’achat des billets d’avion, notamment ce qui suit : a) planification des voyages et désignation des voyageurs aussi tôt que possible ; b) planification dans les meilleurs délais de l’entrée en fonctions du personnel de façon à pouvoir faire face aux impondérables (par exemple, présentation des demandes de visa aussi tôt que possible) ; c) sensibilisation du personnel et des cadres à l’existence des directives.

Tableau 27.22
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d’avion au moins deux semaines avant le départ	22	16	22	100	100

- 27.82 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2024 s’élèvent à 1 633 600 dollars et font apparaître une diminution de 238 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 27.74 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.23 et la figure 27.VIII.

Tableau 27.23

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

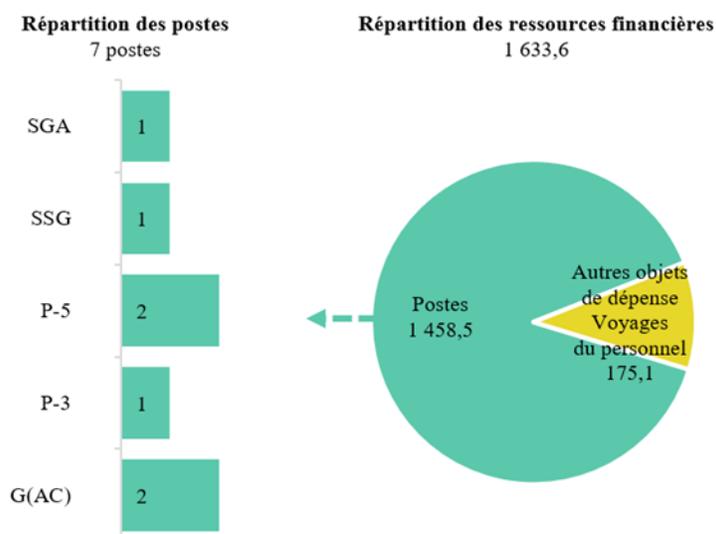
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 872,7	1 696,8	–	–	(238,3)	(238,3)	(14,0)	1 458,5	
Autres objets de dépense	151,8	175,1	–	–	–	–	–	175,1	
Total	2 024,5	1 871,9	–	–	(238,3)	(238,3)	(12,7)	1 633,6	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	(1)	(1)	–	5	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2	
Total		8	–	–	(1)	(1)	–	7	

Figure 27.VIII

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 27.83 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 4 507 300 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et permettront d'aider le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence à s'acquitter de leurs mandats, comme expliqué aux paragraphes 27.77 et 27.78. Elles permettront également de coordonner les mesures prises par la communauté internationale pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence et d'aider le Coordonnateur des secours d'urgence à mener

une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays touchés. Les ressources serviront en outre à assurer le service des réunions interinstitutions, des réunions du Comité permanent interorganisations et de ses groupes de travail, et des réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

- 27.84 Les attributions et les fonctions du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ont été définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2165 (2014), dans laquelle le Conseil autorisait les agences humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à utiliser les postes frontière de Bab el-Salam et de Bab el-Haoua avec la Türkiye, de Yaaroubiyé avec l'Iraq et de Ramta avec la Jordanie, afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin dans toute la République arabe syrienne, en notifiant les autorités syriennes.
- 27.85 Le Mécanisme supervise, avec l'assentiment du pays voisin de la République arabe syrienne concerné, le chargement dans les installations de l'ONU concernées de tous les lots de secours humanitaires envoyés par les agences humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution, de même que toute inspection subséquente de ces lots par les autorités douanières du pays voisin concerné, en vue de leur passage en République arabe syrienne, afin de confirmer le caractère humanitaire de ces lots de secours. À la suite de la décision que le Conseil de sécurité a prise dans ses résolutions 2504 (2020) et 2533 (2020), et qu'il a dernièrement réaffirmée dans sa résolution 2672 (2023), d'exclure les postes frontière de Ramta, de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam de la liste des points de passage autorisés, les agences des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution emploient le poste frontière de Bab el-Haoua pour envoyer l'aide humanitaire en République arabe syrienne jusqu'au 10 juillet 2023. En conséquence, le Mécanisme surveille le chargement des lots de secours des Nations Unies et leur transfert en République arabe syrienne par ce seul point de passage, présente chaque mois un exposé au Conseil et fait régulièrement rapport, au moins tous les 60 jours, sur l'application des résolutions. Le dernier rapport en date (S/2023/127) a été publié le 21 février 2023. Le Mécanisme est composé du Bureau du (de la) Chef, de l'Équipe de surveillance et du Groupe de l'appui et de la sécurité, qui sont basés à Gaziantep (Türkiye), et il est soutenu par un(e) attaché(e) de liaison à New York.
- 27.86 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre de la composante Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne s'élèvent à 3 014 500 dollars et permettront de financer 16 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 2 AN et 5 AL) et 3 postes de Volontaires des Nations Unies. Elles ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.24 et la figure 27.IX.

Tableau 27.24

Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

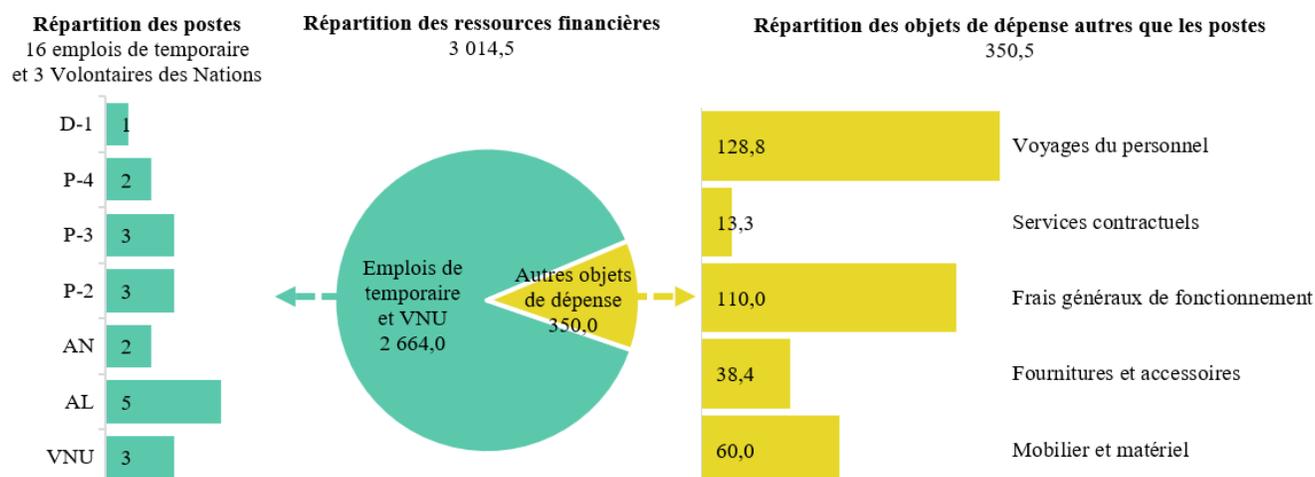
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	1 704,0	3 014,5	–	–	–	–	–	3 014,5
Total	1 704,0	3 014,5	–	–	–	–	–	3 014,5

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Personnel temporaire (autres que pour les réunions), par catégorie, et VNU									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		7	–	–	–	–	–	7	
VNU		3	–	–	–	–	–	3	
Total		19	–	–	–	–	–	19	

Figure 27.IX

Mécanisme de surveillance des Nations Unies pour la République arabe syrienne : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



3. Bureau d'appui à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire

27.87 L'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens a été signée le 22 juillet 2022 par la Fédération de Russie, la Türkiye et l'Ukraine, le Secrétaire général ayant apposé sa signature en qualité de témoin. L'Initiative est étroitement liée aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux rôles de direction que jouent le Secrétaire général et le Coordonnateur des secours d'urgence en assurant une intervention rapide et cohérente en cas de catastrophe naturelle ou autre situation d'urgence, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Elle s'inscrit également dans le prolongement des appels que l'Assemblée a lancés plus récemment, dans sa résolution 77/28, pour que soient renforcées d'urgence les mesures visant à prévenir la famine et à réduire et combattre l'insécurité alimentaire aiguë. Dans sa résolution 77/186, l'Assemblée s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétaire général et d'autres parties pour coordonner une action globale au niveau mondial visant à atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires par l'application simultanée de l'Initiative et du mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux. Elle a été prise compte tenu du lien qui existe entre la sécurité alimentaire mondiale et l'approvisionnement prévisible en céréales, autres denrées alimentaires et engrais, y compris l'ammoniac, exportés via les ports ukrainiens. Elle est fondée sur les accords conclus par les parties à la Convention

internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, telle que modifiée (chap. XI-2, règle 11), et sur le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (partie B, par. 4.26)

- 27.88 L'objectif de l'Initiative est de faciliter la navigation en toute sécurité aux fins de l'exportation de céréales et de denrées alimentaires connexes et d'engrais, y compris l'ammoniac, à partir des ports ukrainiens d'Odessa, de Tchornomorsk et de Ioujne. Cela passe par la mise en place d'un couloir humanitaire maritime et par l'engagement des parties de garantir un environnement sûr et sécurisé pour tous les navires concernés par l'Initiative. L'Initiative peut également compter sur le Centre de coordination conjoint établi à Istanbul (Türkiye) sous les auspices de l'ONU, qui comprend des représentants des trois parties et de l'Organisation et qui est chargé de veiller au bon déroulement de l'Initiative et d'assurer la coordination des activités. Les navires entrants et sortants sont inspectés par des équipes composées de représentants des parties à l'Initiative et de l'ONU.
- 27.89 Les trois parties ont reconnu le rôle joué par le Secrétaire général pour orchestrer les discussions qui ont débouché sur l'Initiative et lui ont demandé de prêter son concours en vue de l'application de cette Initiative dans le cadre de la mission humanitaire des Nations Unies et sous réserve de ses autorités et mandats. Il est indiqué dans le texte de l'Initiative qu'elle restera en vigueur pendant 120 jours à compter de la date de sa signature et qu'elle pourra être prolongée automatiquement pour la même période, à moins que l'une des parties ne notifie aux autres son intention d'y renoncer ou de la modifier. Par sa résolution [77/263](#), l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 8 138 500 dollars pour 2023 pour que l'Organisation puisse continuer de mener des activités visant à atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires.
- 27.90 Le bureau d'appui à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire continuera de mener les activités suivantes dans le cadre de l'aide que les parties ont demandée au Secrétaire général aux fins de l'application de l'Initiative : a) coordonner les équipes d'inspection qui contrôlent au quotidien les navires à l'arrivée et au départ des ports ukrainiens désignés et y participer, le tout sous les auspices du Centre de coordination conjoint ; b) fournir une assistance en matière de secrétariat pour le travail du Centre ; c) veiller à l'établissement d'un dialogue et de contacts entre les parties et les acteurs et entités externes, d'une part, et le Coordonnateur des Nations Unies pour l'Initiative sur l'exportation des céréales par la mer Noire, d'autre part ; d) assurer l'entretien d'une salle de veille maritime permettant de suivre les mouvements des navires ; e) apporter un appui aux activités d'information concernant l'aide apportée par l'ONU aux fins de l'application de l'Initiative ; f) fournir une aide en matière de gestion de l'information s'agissant de l'application de l'Initiative.
- 27.91 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 au titre de l'aide apportée par les entités des Nations Unies aux activités du bureau d'appui à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire s'élèvent à 8 252 200 dollars et permettront de financer 31 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 9 AN et 4 AL). On trouvera au paragraphe 27.73 des explications sur l'augmentation de 113 700 dollars qu'elles font apparaître par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.25 et la figure 27.X.

Tableau 27.25

Bureau d'appui à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire : évolution des ressources financières et des postes

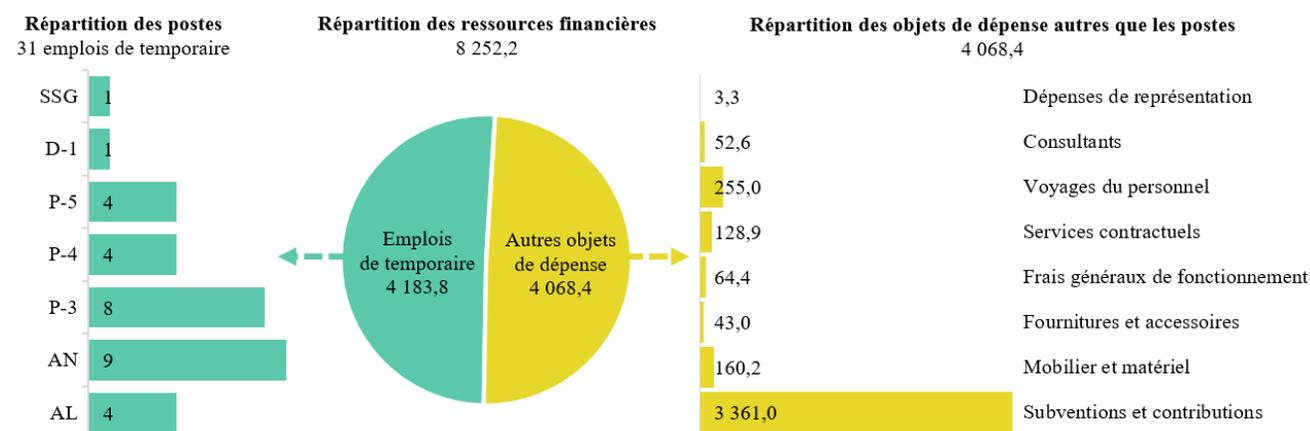
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	1 703,6	8 138,5	113,7	–	–	113,7	1,4	8 252,2
Total	1 703,6	8 138,5	113,7	–	–	113,7	1,4	8 252,2
Personnel temporaire (autres que pour les réunions), par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13
Total		31	–	–	–	–	–	31

Figure 27.X

Bureau d'appui à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Programme de travail****Sous-programme 1****Analyse des politiques**

27.92 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 650 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.26 et la figure 27.XI.

Tableau 27.26

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	577,6	650,6	–	–	–	–	–	650,6	
Autres objets de dépense	13,2	–	–	–	–	–	–	–	
Total	590,8	650,6	–	–	–	–	–	650,6	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3	
Total		3	–	–	–	–	–	3	

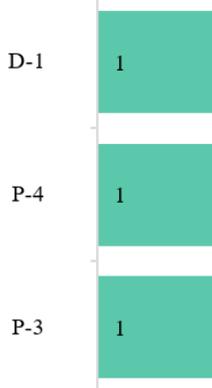
Figure 27.XI

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

Répartition des postes

3 postes



Ressources extrabudgétaires

27.93 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 216 600 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer les services fonctionnels pour les réunions, les séminaires, les ateliers et les formations organisés pour renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel. Elles serviront aussi à financer des activités ou documents techniques permettant d'appuyer le renforcement et le perfectionnement d'un programme global d'action humanitaire et de faire progresser la question de la protection des civils au Conseil de sécurité. Elles permettront en outre d'évaluer l'accès à l'aide en période de crise humanitaire et d'organiser des manifestations avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales afin de promouvoir l'aide humanitaire et d'établir et de maintenir l'accès humanitaire.

Sous-programme 2 Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

27.94 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 5 658 500 dollars et font apparaître une augmentation de 11 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 27.74 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.27 et la figure 27.XII.

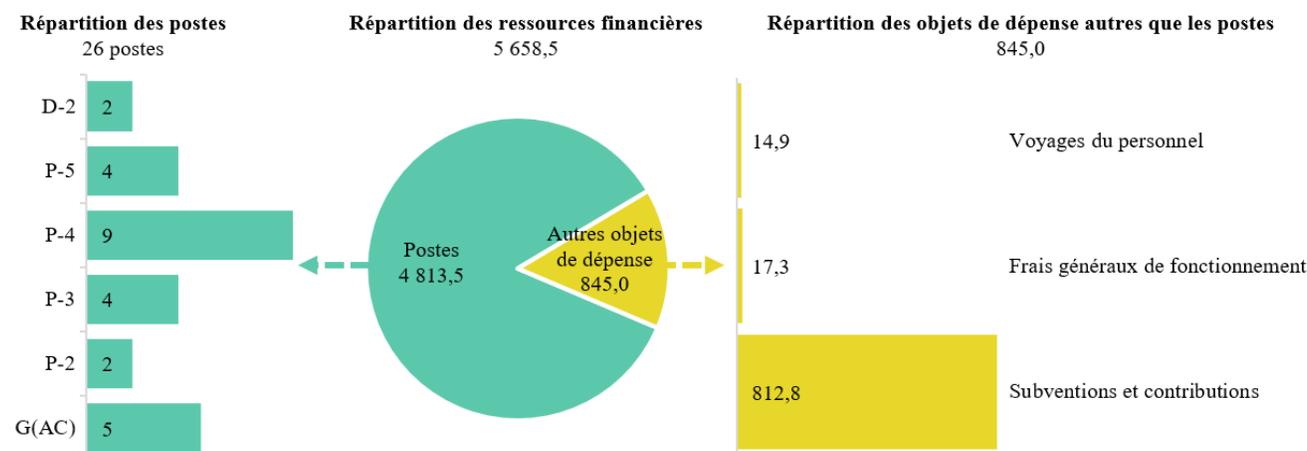
Tableau 27.27
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	5 052,8	4 801,9	–	–	11,6	11,6	0,2	4 813,5	
Autres objets de dépense	616,0	845,0	–	–	–	–	–	845,0	
Total	5 668,8	5 646,9	–	–	11,6	11,6	0,2	5 658,5	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	–	–	–	21	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5	
Total		26	–	–	–	–	–	26	

Figure 27.XII
Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

27.95 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 274 419 400 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer les services fonctionnels pour les réunions, les séminaires, les ateliers et les formations organisés pour que les interventions humanitaires soient efficaces et rapides afin d'atténuer les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe. Elles permettront également de financer des consultations, la fourniture de conseils et des activités de sensibilisation pour soutenir une planification efficace des situations d'urgence et des catastrophes naturelles futures et renforcer les fonds de réserve. Elles continueront d'aider le Coordonnateur des secours d'urgence à coordonner les interventions de la communauté internationale dans les situations d'urgence complexes et face aux catastrophes naturelles. Les ressources extrabudgétaires seront également utilisées pour financer les réunions avec les donateurs, notamment les réunions d'information et les consultations informelles avec les États Membres concernant certaines situations d'urgence et le financement de l'aide humanitaire, traiter les subventions accordées par le Fonds central pour les interventions d'urgence pour les situations d'urgence nouvelles ou prolongées, gérer la liste de réserve des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire, conduire des missions d'évaluation humanitaire et d'élaboration de stratégies visant à examiner les besoins humanitaires et à concevoir des stratégies d'intervention adaptées, appuyer des missions interinstitutions d'évaluation et d'élaboration de stratégies afin d'examiner les accords de coordination sur le terrain, organiser des stages de formation au cycle des programmes d'action humanitaire à l'intention des partenaires humanitaires et préparer des documents techniques sur la procédure d'appel global.

**Sous-programme 3
Services d'appui d'urgence**

27.96 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 121 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.28 et la figure 27.XIII.

Tableau 27.28

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

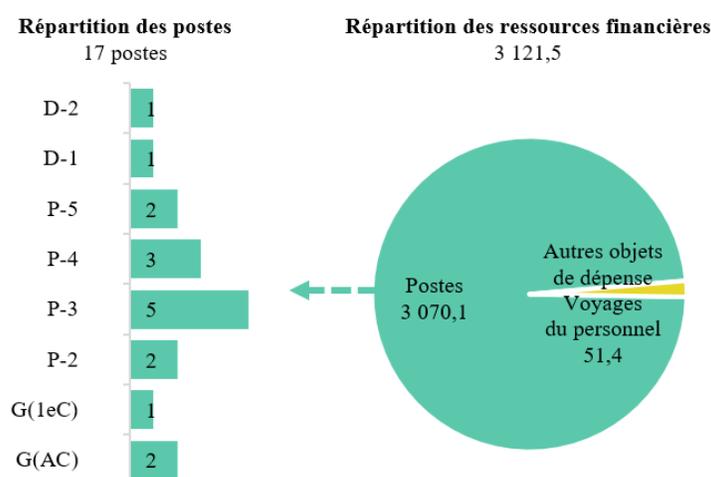
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 558,5	3 070,1	–	–	–	–	–	3 070,1	
Autres objets de dépense	42,0	51,4	–	–	–	–	–	51,4	
Total	3 600,5	3 121,5	–	–	–	–	–	3 121,5	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	
Total		17	–	–	–	–	–	17	

Figure 27.XIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

27.97 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 25 397 600 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à couvrir les coûts des séminaires, des ateliers et des formations, y compris les activités de renforcement des capacités. Elles permettront également de financer le renforcement des initiatives d'interopérabilité entre les mécanismes d'intervention nationaux, régionaux et internationaux afin de fournir une assistance internationale plus intégrée lorsqu'un État Membre est touché par une catastrophe naturelle.

Sous-programme 4

Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

27.98 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 731 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.29 et la figure 27.XIV.

Tableau 27.29

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

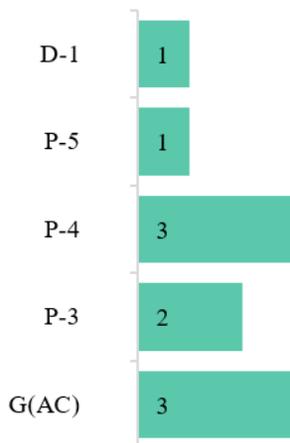
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 678,8	1 731,9	–	–	–	–	–	1 731,9
Total	1 678,8	1 731,9	–	–	–	–	–	1 731,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	7

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	
Total		10	–	–	–	–	–	10	

Figure 27.XIV
Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

Répartition des postes
 10 postes



Ressources extrabudgétaires

27.99 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 18 439 000 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à défendre les principes humanitaires et le droit international humanitaire et à diffuser rapidement des renseignements fiables sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles en cours, notamment en élargissant les réseaux, la couverture et la portée.

Appui au programme

27.100 Le Service administratif comprend la Section des ressources humaines, la Section de la chaîne d'approvisionnement et des achats, la Section du personnel et de la culture, le Groupe Apprentissage et développement et bien-être du personnel et la Section de la planification stratégique, du budget et des finances.

27.101 Le Service administratif supervise la gestion des ressources financières et humaines, les achats de biens et de services et l'administration générale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et donne des directives sur les questions administratives. Il aide les cadres dirigeants à formuler des orientations générales et des instructions, notamment en ce qui concerne : a) la gestion financière ; b) la gestion prévisionnelle des besoins en personnel ; c) l'établissement de listes de candidats présélectionnés ; d) le devoir de diligence, la formation, l'organisation de la carrière et le bien-être du personnel ; e) la gestion des risques institutionnels ; f) la planification de la continuité

des opérations ; g) le registre des risques et les procédures de contrôle interne. Il coordonne l'élaboration des budgets-programmes du Bureau et leur présentation aux organes délibérants. Le Service administratif continuera de se consacrer principalement à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, à l'organisation de la relève, au déroulement des carrières et au perfectionnement du personnel. Il continuera de renforcer le contrôle financier et d'affiner les prévisions budgétaires pour les prochains exercices budgétaires ; à cet effet, il gèrera et emploiera les ressources de manière plus efficace, recueillera et diffusera des informations provenant du terrain, et présentera en temps voulu des informations rendant fidèlement compte des opérations financières. À ce titre, il s'emploiera sans relâche à valoriser la notion de service et le souci du client dans le cadre de ses activités.

27.102 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 912 700 dollars et font apparaître une augmentation nette de 226 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 27.74 c) des explications sur l'augmentation nette qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.30 et la figure 27.XV.

Tableau 27.30

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

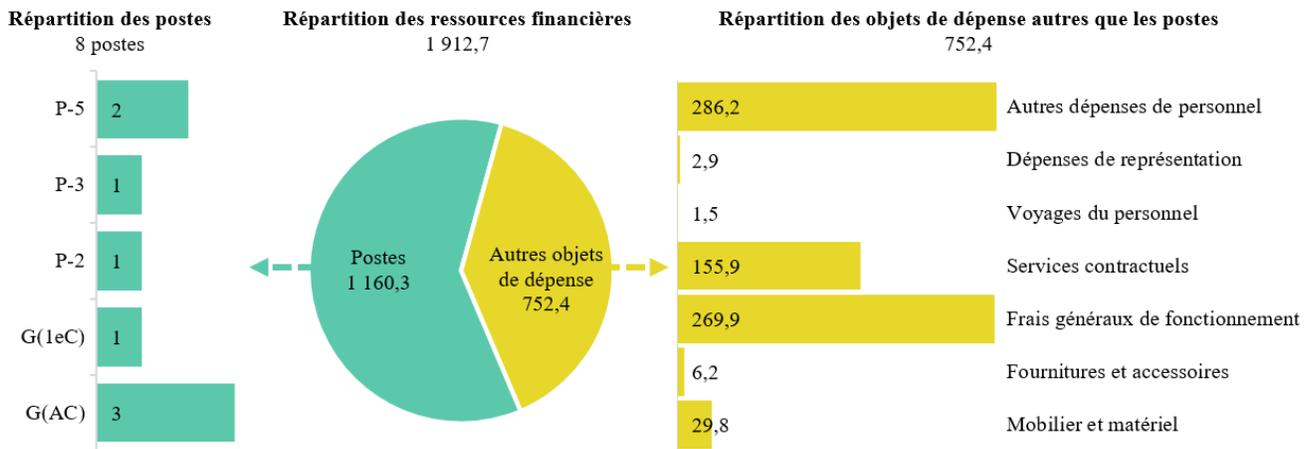
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	964,6	932,3	–	–	228,0	228,0	24,5	1 160,3	
Autres objets de dépense	707,8	753,7	–	–	(1,3)	(1,3)	(0,5)	752,4	
Total	1 672,4	1 686,0	–	–	226,7	226,7	13,4	1 912,7	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	1	1	–	4	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4	
Total		7	–	–	1	1	–	8	

Figure 27.XV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

27.103 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 28 078 200 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à superviser, dans le cadre de la composante, les ressources financières et humaines ainsi que l'administration générale du Bureau.

II. Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

Avant-propos

Les catastrophes ne sont pas inéluctables et on peut faire beaucoup pour les prévenir. C'est ce fait, simple mais percutant, qui conduit l'action du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Guidé par les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Bureau travaille dans le monde entier pour aider les États Membres à réduire les risques avant que des catastrophes s'ensuivent.

Sachant que les pertes dues aux catastrophes augmentent, comme en témoignent les inondations survenues au Pakistan en 2022 et les tremblements de terre qui ont frappé la République arabe syrienne et la Türkiye en 2023, ce travail n'a jamais été aussi urgent. Les catastrophes à petite échelle quotidiennes, qui ne font pas la une de l'actualité mais n'en sont pas moins dévastatrices pour les populations, sont tout aussi importantes. Elles ont des conséquences pour tout le monde, mais nuisent de manière disproportionnée aux membres les plus vulnérables de la société, entraînant des décès évitables, la perte de moyens de subsistance et un accroissement des besoins humanitaires. Si rien n'est fait, la multiplication des catastrophes risque d'effacer des décennies de progrès, empêchant de nombreux pays en développement d'atteindre les objectifs de développement durable.

En 2024, le Bureau s'appuiera sur les résultats de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour adapter le soutien qu'il fournit aux États Membres ; il les aidera en particulier à comprendre les risques auxquels ils sont exposés, à mettre au point des mécanismes et des plans permettant de réduire ces risques, et à exécuter ces plans grâce à un financement durable. Il codirigera la mise en œuvre de l'initiative « Alertes précoces pour tous » pour veiller à ce que chaque personne sur Terre soit protégée par un dispositif d'alerte rapide d'ici 2027. Il entend soutenir tous les États Membres et donner la priorité aux besoins de ceux qui sont les plus vulnérables aux catastrophes, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral.

Le Bureau, l'entité chargée de coordonner la réduction des risques de catastrophe pour le système des Nations Unies, intensifiera son appui aux États Membres et renforcera les partenariats avec des parties prenantes non gouvernementales, notamment le secteur privé, les parlementaires, la société civile, les institutions financières internationales, les milieux universitaires, les organisations scientifiques, les médias et les jeunes.

Le monde ne peut enrayer l'augmentation des pertes dues aux catastrophes que si nous nous engageons à réduire les risques avant qu'ils ne débouchent sur une catastrophe. Y parvenir nous permettrait de sauver des vies, de réduire les besoins humanitaires et de favoriser le développement durable.

La Représentante spéciale du Secrétaire général
pour la réduction des risques de catastrophe
(*Signé*) Mami **Mizutori**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 27.104 Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes est, dans le système des Nations Unies, l'entité chargée de la coordination de la réduction des risques de catastrophe et de la création de synergies entre les activités visant à réduire les risques de catastrophe menées par le système des Nations Unies et les organisations régionales, d'une part, et celles qui sont menées dans les domaines socioéconomique et humanitaire, d'autre part. Il suit une approche fondée sur les données et axée sur les personnes pour aider les autorités et les parties prenantes à recenser, à signaler et à réduire les risques de catastrophe actuels et nouveaux, afin de veiller à ne laisser personne de côté dans l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [42/169](#), [54/219](#), [56/195](#) et [77/164](#), ainsi que de la Déclaration de Sendai et du Cadre de Sendai adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution [69/283](#).
- 27.105 Dans sa résolution [69/283](#), l'Assemblée générale a chargé le Bureau de soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Cadre de Sendai. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai qu'elle a prescrit (voir résolution [76/204](#)) et la réunion de haut niveau qu'elle a prévue en mai 2023 soulignent qu'il importe que le Cadre soit mis en œuvre. Le Bureau jouant un rôle bien défini dans la réduction des risques de catastrophe, il est présenté comme une composante distincte du programme 23. Afin de s'acquitter de son mandat, conformément à son cadre stratégique pour la période 2022-2025, il soutient l'application, aux niveaux régional, national et local, du Cadre de Sendai, renforce la surveillance et l'analyse mondiales des risques de catastrophe, intensifie l'action que mènent les pays et les parties prenantes en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience, et favorise l'efficacité de la communication, de la sensibilisation et de la mobilisation et de la gestion des connaissances.

Programme de travail

Objectif

- 27.106 L'objectif auquel le programme contribue consiste à réduire sensiblement les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines ainsi que les atteintes à la santé, aux moyens de subsistance et aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux que les catastrophes entraînent pour les personnes, les entreprises, les collectivités et les pays.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 27.107 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du programme, le Bureau fera ce qui suit :
- Fournir des orientations aux États Membres et aux parties prenantes concernant la mise en œuvre du Cadre de Sendai et l'accélération de l'application des mesures de réduction des risques de catastrophe en produisant et en diffusant des supports de connaissances et des pratiques exemplaires et en renforçant les capacités et en apportant une assistance aux niveaux régional, national et local ;
 - Travailler en étroite collaboration avec les États Membres et les parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et local pour appliquer les recommandations de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai après la réunion de haut niveau organisée conformément à la résolution [76/204](#) de l'Assemblée générale ;

- c) Prêter aux États Membres un appui leur permettant de faire rapport sur les objectifs mondiaux définis dans le Cadre de Sendai et sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui portent sur cette question à l'aide du système de suivi du Cadre ;
- d) Codiriger, avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général et conduire la planification et la mise en œuvre du pilier 1 de l'initiative, qui porte sur la connaissance et la gestion des risques de catastrophe, en cohérence avec l'objectif g) du Cadre de Sendai ;
- e) Aider les États Membres et d'autres acteurs du développement à mieux intégrer la question des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies et politiques pertinentes aux niveaux sectoriel et intersectoriel, notamment en proposant des initiatives de sensibilisation fondées sur des données probantes, assorties d'appels à l'action clairs pour investir dans la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et faire connaître au public l'importance de telles initiatives ;
- f) Travailler avec des professionnels du secteur et des experts du monde entier pour produire des connaissances et des analyses sur les risques et les tendances, les modèles, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans ce domaine, notamment dans le cadre du mécanisme Risk Information Exchange et d'un numéro thématique du *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe*, une de ses publications phares, et aider les autorités locales et nationales, ainsi que les organisations régionales à tenir compte de nouvelles informations et analyses sur les risques dans la prise de décision ;
- g) Conseiller les autorités nationales de réglementation financière concernant des mesures pouvant être prises pour intégrer les risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques dans les investissements publics et privés ; conseiller les États Membres au sujet de l'élaboration de stratégies de financement de la réduction des risques de catastrophe et de stratégies d'investissement tenant compte des risques, ainsi qu'au sujet de l'intégration de considérations liées au risque de catastrophe dans des cadres de financement nationaux intégrés ; collaborer avec les institutions financières pour intégrer les considérations relatives à la réduction des risques de catastrophe dans les décisions d'investissement et les instruments financiers ;
- h) Aider les États Membres à renforcer les politiques et les programmes relatifs à la réduction des risques de catastrophe dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi que dans certains contextes humanitaires, en fournissant une assistance ciblée pour aider ces pays à surmonter les défis, lever les obstacles et combler les lacunes auxquels ils font encore face.

27.108 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Amélioration de la gestion des risques actuels et futurs et de la prise de décision en la matière aux niveaux local, national et régional grâce à une compréhension du paysage des risques liés à des aléas multiples reposant sur des données factuelles, de manière à élaborer des politiques, des plans et des cadres réglementaires et à favoriser les investissements tenant compte des risques qui s'inscrivent dans le prolongement du Cadre de Sendai et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- b) Mobilisation accrue en faveur de l'application du Cadre de Sendai et renforcement de l'obligation de rendre des comptes à cet égard ;
- c) Lancement d'opérations de réduction des risques de catastrophe multisectorielles et inclusives qui répondent aux besoins des plus vulnérables et contribuent ainsi à faire en sorte de ne laisser personne de côté.

27.109 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :

- a) L'ampleur et la fréquence des catastrophes naturelles vont continuer d'augmenter, en raison, notamment, des effets néfastes des changements climatiques, de sorte qu'il faudra intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'action climatique afin de limiter les conséquences des catastrophes ;
 - b) Les disparités socioéconomiques et les tensions politiques pourraient accentuer les vulnérabilités des personnes vivant dans des pays sujets à des catastrophes, de sorte qu'il faudra des politiques, des plans, des cadres réglementaires et des décisions d'investissement fondés sur une compréhension des risques accessible et fondée sur des données factuelles ;
 - c) Les risques de dommages et de pertes liés à des catastrophes resteront élevés pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de sorte qu'il faudra élargir le dispositif d'alerte rapide et aider davantage ces pays à se préparer et à faire face aux catastrophes.
- 27.110 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau s'emploiera à renforcer la collaboration avec les organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec ses homologues nationaux et locaux, afin de promouvoir la prise en compte des risques dans la prise de décisions. La mise en place de plateformes régionales axées sur la réduction des risques de catastrophe permettra de renforcer la coopération, aux niveaux régional et sous-régional, entre les États Membres et avec les organisations intergouvernementales régionales et d'autres acteurs aux fins de la mise en œuvre et du suivi des plans d'action régionaux de réduction des risques de catastrophe.
- 27.111 Il est indiqué dans le Cadre de Sendai que si la responsabilité générale de réduire les risques de catastrophe incombe aux États, elle n'en est pas moins partagée entre les gouvernements et les parties prenantes concernées. La coopération avec les parties prenantes, notamment les milieux scientifique et universitaire, les médias, le secteur privé et la société civile, sera donc un moyen de faire intervenir la société dans son ensemble dans la gestion des catastrophes. Le Bureau supervisera le réseau de l'Alliance du secteur privé pour des sociétés résilientes face aux catastrophes, en appuyant les efforts faits pour coordonner les activités du secteur privé et des administrations nationales ou locales et en renforçant la résilience des microentreprises et petites et moyennes entreprises face aux catastrophes. Il mettra également l'accent sur la coopération au niveau local, en encourageant le renforcement de la résilience face aux catastrophes dans les villes.
- 27.112 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau, qui assure la présidence du Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience et la coprésidence, avec l'OMM, du groupe consultatif de l'initiative « Alertes précoces pour tous », continuera d'assumer un rôle de coordination en matière de réduction des risques de catastrophe à l'échelle du système des Nations Unies. Il renforcera la collaboration entre les secteurs de la réduction des risques de catastrophe et de la planification humanitaire et du développement, en tenant compte des informations relatives aux risques liés aux changements climatiques. Au niveau technique, il renforcera la coordination entre entités des Nations Unies en organisant des réunions du Groupe des points de contact des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et en dirigeant le pilier portant sur la connaissance et la gestion des risques de catastrophe du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027). Il contribuera davantage à l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques, un mécanisme, mis en place conjointement avec l'OMM et la Banque mondiale, qui offre aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement des financements leur permettant de se doter de services d'alerte précoce tenant compte des risques. Il continuera de participer aux plateformes de collaboration régionale et aux coalitions thématiques et d'aider les équipes de pays et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies à intégrer la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

- 27.113 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Conformément au Cadre de Sendai, il s'emploiera à promouvoir la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, notamment à des postes de direction, à l'élaboration, à la gestion, à la dotation en ressources et à l'application des politiques, plans et programmes de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre et à aider les gouvernements à mieux tenir compte des questions de genre dans les stratégies nationales de réduction des risques, les dispositifs d'alerte rapide, l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience.
- 27.114 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, et constatant que les catastrophes et les perturbations qui en résultent au niveau des réseaux physiques, sociaux, économiques et environnementaux et des systèmes de soutien sont particulièrement dommageables pour les personnes en situation de handicap et les membres de leur famille, le Bureau intensifiera les efforts de sensibilisation pour une réduction des risques de catastrophe tenant compte de la question du handicap et fera en sorte que les groupes d'intérêt des personnes en situation de handicap prennent part à l'élaboration des programmes mondiaux et régionaux de réduction des risques de catastrophe, avec la participation active des bureaux régionaux. Il appuiera les efforts faits par les États Membres pour appliquer la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en particulier en aidant les pays à veiller à ce que les personnes en situation de handicap et leurs besoins soient pris en compte dans l'application du Cadre de Sendai ainsi que dans les résultats escomptés et les objectifs et cibles à atteindre, notamment en assurant la disponibilité de données ventilées.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 27.115 La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur les manifestations organisées avec l'appui du Bureau, qui a dû tenir compte des contraintes et des restrictions aux déplacements et s'adapter au moyen d'une planification souple, d'une coordination constante avec les partenaires et de la fourniture de nouveaux services de conférence hybrides ou virtuels. Le bon déroulement de la septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe a illustré l'importance de cette nouvelle approche de l'organisation et de la gestion des événements.
- 27.116 En outre, pour aider les États Membres à faire face à la pandémie, dans le cadre de l'objectif d'ensemble, le Bureau a publié, en mai 2022, un rapport intitulé « Rethinking risks in times of COVID-19 » (Repenser les risques en période de COVID-19), présentant les conclusions de cinq études de cas menées dans différents pays, mettant en évidence la nature cumulative des risques et recensant les enseignements tirés s'agissant de la prévention et de la gestion des risques. La septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe avait pour thème « From risk to resilience: towards sustainable development for all in a COVID-19 transformed world » (Du risque à la résilience : vers un développement durable pour tous dans un monde transformé par la COVID-19). Le Programme de Bali pour la résilience, qui résume les travaux de la septième session, a fait ressortir la nécessité de revoir la manière dont le risque est géré et dont les politiques sont élaborées pour appliquer les enseignements porteurs de changement tirés de la pandémie.
- 27.117 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment d'avoir recours, à la demande des États Membres, à des dispositifs hybrides pour l'organisation de réunions et d'événements. Par ailleurs, dans la résolution 77/164 de l'Assemblée générale et dans la déclaration ministérielle issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé en 2022 (E/HLS/2022/1), les États Membres ont considéré que « le Cadre de Sendai fourni[ssait] des orientations pour assurer un relèvement durable après la COVID-19 et aussi pour répertorier les facteurs sous-jacents des risques de catastrophe et s'y attaquer de manière systémique ». À cet égard, le Bureau invitera à la réflexion et à la concertation,

à l'occasion de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, concernant les effets de la poursuite de la pandémie sur la compréhension des risques et les modalités de réduction des risques et des pertes.

Activités d'évaluation

- 27.118 Adoptée en novembre 2022, la politique d'évaluation du Bureau définit le cadre d'une évaluation, prévue en 2023, de l'efficacité du système de suivi du Cadre de Sendai qui vise à aider les États Membres à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre. Les constatations qui seront formulées à l'issue de l'évaluation seront appliquées par le Bureau durant l'exécution du projet de plan-programme pour 2024.

Exécution du programme en 2022

Les États Membres et les parties prenantes évaluent les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et émettent des recommandations pour le renforcement de la réduction des risques de catastrophe

- 27.119 Dans sa résolution [72/218](#), l'Assemblée générale a noté que la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe était le forum mondial de collaboration multipartite où étaient évalués les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Le Bureau a organisé et convoqué la septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, accueillie par le Gouvernement indonésien à Bali du 23 au 28 mai 2022. La Plateforme a été l'occasion pour les États, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes d'échanger des connaissances et de débattre des évolutions et tendances les plus récentes de la réduction des risques de catastrophe, de recenser des lacunes et de formuler des recommandations sur la façon d'accélérer encore la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Elle a permis l'échange de données d'expérience et la présentation de possibilités de renforcement du financement de la prévention des catastrophes, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- 27.120 Les discussions tenues à l'occasion de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe ont également mis en évidence l'interconnexion entre la réduction des risques de catastrophe et l'intensification de l'action climatique et permis de trouver des synergies pour mieux utiliser les données sur les changements climatiques dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe.
- 27.121 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.31).

Tableau 27.31
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	–	<ul style="list-style-type: none"> Les États Membres ont trouvé des moyens d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les cadres de décision d'investissement et formulé des recommandations concernant le renforcement de l'accès aux financements au niveau local et dans les collectivités.

2020 (résultat effectif)

2021 (résultat effectif)

2022 (résultat effectif)

- Des parties prenantes spécialisées dans les questions climatiques et hydrométéorologiques ont repéré des synergies permettant d'améliorer l'utilisation de données sur les changements climatiques, notamment celles qui servent à établir les prévisions des risques, dans la réduction des risques de catastrophe.

Résultats escomptés pour 2024

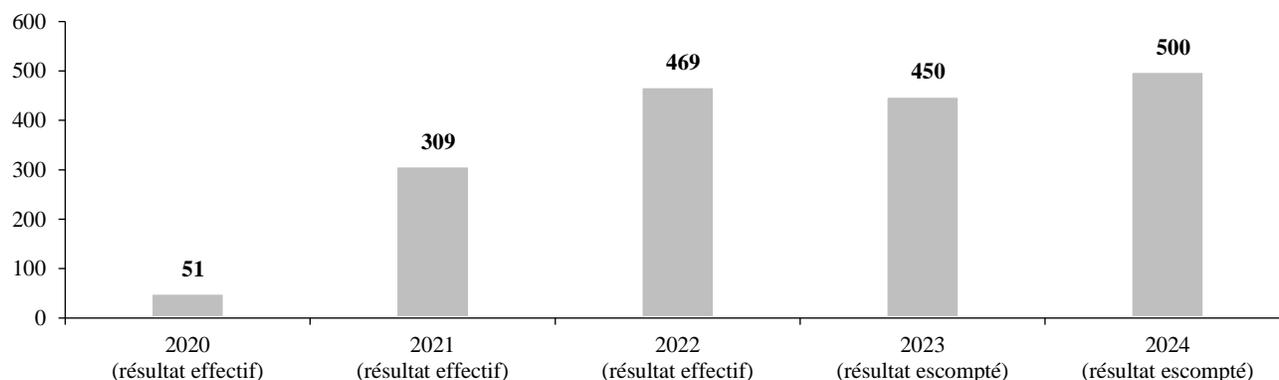
Résultat 1 : renforcer la résilience au niveau local grâce à un partenariat mondial

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 27.122 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé 160 villes supplémentaires à élaborer des plans de réduction des risques de catastrophe, grâce au lancement en 2021, avec le soutien du réseau de bureaux régionaux du Bureau, de l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 » qui s'accompagne d'un modèle de communication innovant ayant accéléré l'apparition des effets du programme, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 5 villes supplémentaires.
- 27.123 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.XVI).

Figure 27.XVI

Mesure des résultats : nombre de villes qui se sont dotées de plans locaux de réduction des risques de catastrophe (résultat cumulé)



Résultat 2 : les décideurs nationaux ont intégré l'innovation, les bonnes pratiques et la réduction des risques fondée sur des données probantes dans leurs processus décisionnels

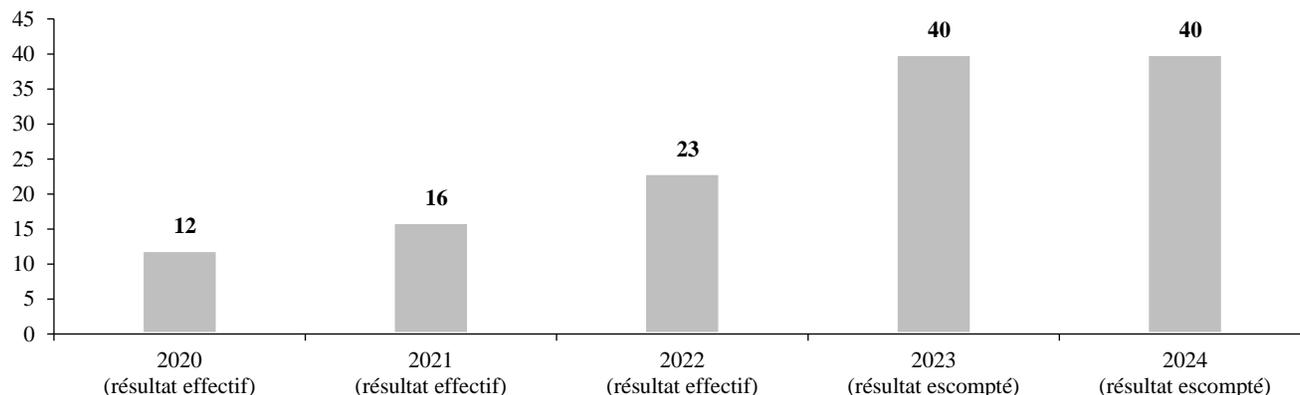
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 27.124 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 23 pays intègrent des données et des analyses sur les changements climatiques à l'élaboration ou à la mise en œuvre de stratégies et de plans de réduction des risques de catastrophe, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 18 pays.

27.125 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.XVII).

Figure 27.XVII

Mesure des résultats : nombre de pays intégrant des données et des analyses sur les changements climatiques pour élaborer ou mettre en œuvre des stratégies et des plans de réduction des risques de catastrophe (résultat cumulé)



Résultat 3 : réalisation accélérée du Cadre de Sendai, certains pays utilisant des informations et des analyses pour réduire les risques et éclairer les décisions en matière de développement

Projet de plan-programme pour 2024

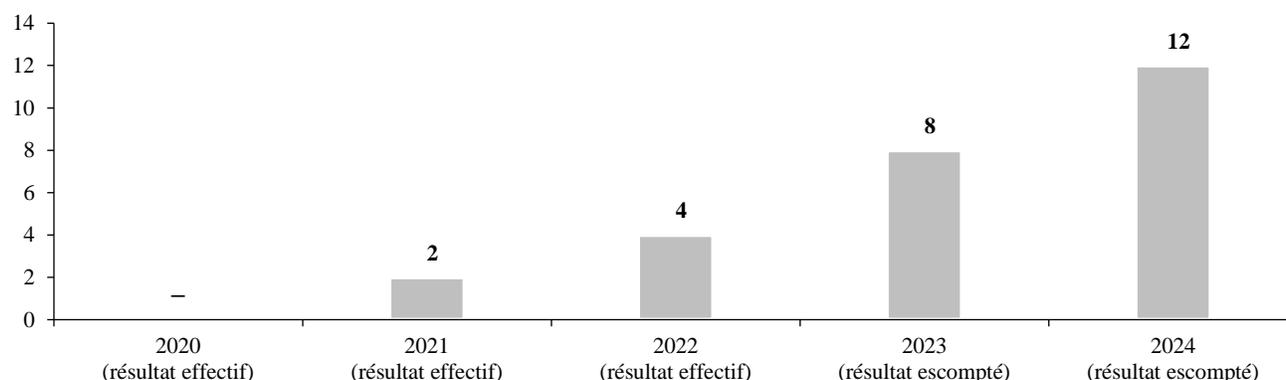
27.126 Il convient d'améliorer l'analytique des données relatives au climat et aux risques de catastrophe afin de mieux prendre en compte les risques systémiques, les répercussions en cascade et les effets à moyen et long terme des scénarios concernant les changements climatiques. L'utilisation de ces informations et l'analyse permettront de renforcer la planification et la prise de décision fondées sur des données probantes et tenant compte des risques dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire, pour accélérer l'application du Cadre. Le programme fera appel à son réseau de bureaux régionaux pour fournir aux États et aux parties prenantes une assistance technique et un soutien devant les aider à mieux cerner les risques, notamment les facteurs de risque.

Enseignements tirés et changements prévus

27.127 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut promouvoir une approche systématique de la réduction des risques de catastrophe, étant donné que des événements dangereux peuvent rapidement devenir des crises qui auront des conséquences sociales, écologiques et économiques durables à l'échelle mondiale. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, les États Membres et les parties prenantes bénéficieront d'une aide devant leur permettre de mettre au point des profils de risque lié à des aléas multiples et de mieux comprendre les liens entre les risques produits par différents types d'aléas et les interactions dynamiques qui existent entre eux. À cet égard, le Bureau prêtera un appui technique aux partenaires nationaux et aux entités des Nations Unies concernant les informations et l'analytique des données sur les risques.

27.128 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.XVIII).

Figure 27.XVIII
Mesure des résultats : nombre de pays qui ont mis au point des profils de risque lié à des aléas multiples (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.129 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

54/219	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : arrangements consécutifs	74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
56/195 ; 64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	76/258	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés
70/203	Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis	77/29	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
72/218 ; 73/231 ; 74/218 ; 75/216 ; 76/204 ; 77/164	Réduction des risques de catastrophe		
74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement		

Résolutions du Conseil économique et social et conclusions arrêtées au niveau intergouvernemental

2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe	E/2022/27- E/CN.6/2022/16	Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-sixième session, thème prioritaire intitulé « Réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes dans les domaines des changements climatiques et de la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe »
2022/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-quatrième session		

<p>E/FFDF/2020/3 ; E/FFDF/2021/3 ; E/FFDF/2022/3</p>	<p>Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>	<p>E/HLS/2022/1</p>	<p>Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2022 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé en 2022 sous les auspices du Conseil, sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »</p>
--	---	---------------------	--

Produits

27.130 On trouvera dans le tableau 27.32 les produits retenus pour le programme.

Tableau 27.32

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	2	1
1. Rapport à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	1	1	1	1
2. Rapport sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai – principales conclusions et recommandations	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	8	2
3. Fourniture d'un appui fonctionnel et technique aux négociations des résolutions de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) sur la réduction des risques de catastrophe (annuel)	1	1	1	1
4. Fourniture d'un appui technique et fonctionnel aux négociations de l'Assemblée générale relatives à la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai	–	–	1	–
5. Fourniture d'un appui fonctionnel et technique aux négociations d'une résolution de l'Assemblée générale sur le renforcement de la résilience mondiale par la connectivité des infrastructures régionales et interrégionales	–	–	1	–
6. Séance plénière de l'Assemblée générale (Deuxième Commission), point de l'ordre du jour portant sur le développement durable : réduction des risques de catastrophe	1	1	1	1
7. Séance plénière de l'Assemblée générale, réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai	–	–	4	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	30	47	30	35
8. Projets nationaux, régionaux et interrégionaux relatifs à la mise en œuvre du Cadre de Sendai	30	47	30	35
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	330	335	330	330
9. Activités de formation sur la planification de la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre et le suivi du Cadre de Sendai pour le renforcement des capacités régionales, nationales et locales	330	335	330	330

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Publications (nombre de publications)	3	3	4	3
10. Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe et éditions spéciales de ce rapport	1	1	1	1
11. Rapport annuel du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	1	1	1	1
12. Programme de travail biennal et cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	–	–	1	–
13. Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » (rapport d'activité)	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	15	16	22	23
14. Suivi et mise en œuvre du Cadre de Sendai	10	10	15	15
15. Application des connaissances relatives aux risques	4	4	6	6
16. Contributions techniques aux documents finaux des plateformes régionales et mondiales	1	2	1	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : sensibilisation au moyen d'une mobilisation de haut niveau de publics cibles et de décideurs clés ; conseils sur la formulation et l'amélioration de 50 stratégies et plans régionaux, nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophe ; services consultatifs destinés au renforcement des capacités en matière de gouvernance des risques de 20 organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales ; sensibilisation et conseils techniques fournis aux États Membres pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les délibérations intergouvernementales et les décisions politiques de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment le débat consacré aux questions de coordination, la Commission de la condition de la femme, le forum sur le suivi du financement du développement et le forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Bases de données et supports numériques : un système de suivi du Cadre de Sendai, utilisé par 175 États Membres pour suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs du Cadre et aux cibles associées aux objectifs de développement durable et indicateurs y relatifs et d'en rendre compte ; maintenance et amélioration de la plateforme en ligne consacrée aux engagements volontaires pris au titre du Cadre de Sendai, qui en compte plus de 180, et des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, conformes aux exigences du Cadre, couvrant 120 pays et territoires.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réunions mondiales et régionales de haut niveau consacrées à la réduction des risques de catastrophe ; manifestations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis ; manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe ; bulletins d'information et notes verbales sur le suivi du Cadre de Sendai ; campagnes de communication sur la réduction inclusive des risques de catastrophe et l'initiative « Alertes précoces pour tous ».

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, tribunes libres et couverture médiatique ; points de situation à l'intention des médias sur les risques au niveau local et communication d'informations sur la réduction des risques de catastrophe.

Plateformes numériques et contenus multimédias : maintenance et amélioration de PreventionWeb, plateforme de connaissances en ligne sur la réduction des risques de catastrophe ; articles sur le Web, messages et vidéos sur les médias sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

27.131 On trouvera dans les tableaux 27.33 à 27.35 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 27.33

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	173,2	3,5	–	–	–	–	3,5	
Services contractuels	1,9	2,1	–	–	–	–	2,1	
Frais généraux de fonctionnement	15,1	16,3	–	–	–	–	16,3	
Fournitures et accessoires	0,4	0,4	–	–	–	–	0,4	
Subventions et contributions	1 078,3	1 241,3	–	–	–	–	1 241,3	
Total	1 268,8	1 263,6	–	–	–	–	1 263,6	

Tableau 27.34

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	1	D-1
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2024	1	D-1

Tableau 27.35

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-1	1	–	–	–	–	1
Total	1	–	–	–	–	1

27.132 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 27.36 à 27.38 et dans la figure 27.XIX.

27.133 Comme le montrent les tableaux 27.36 1) et 27.37 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 1 263 600 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par

rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 27.36

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargi	Autres changements	Total		Pourcentage
Programme de travail	1 268,8	1 263,6	–	–	–	–	–	1 263,6
Total partiel (1)	1 268,8	1 263,6	–	–	–	–	–	1 263,6

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimation)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	50 304,3	62 424,1	1 109,3	1,8	63 533,4
Total partiel (2)	50 304,3	62 424,1	1 109,3	1,8	63 533,4
Total	51 573,1	63 687,7	1 109,3	1,7	64 797,0

Tableau 27.37

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Changements					Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	1	–	–	–	–	1
Total partiel (1)	1	–	–	–	–	1

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Programme de travail	129	–	129
Total partiel (2)	129	–	129
Total	130	–	130

Tableau 27.38

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

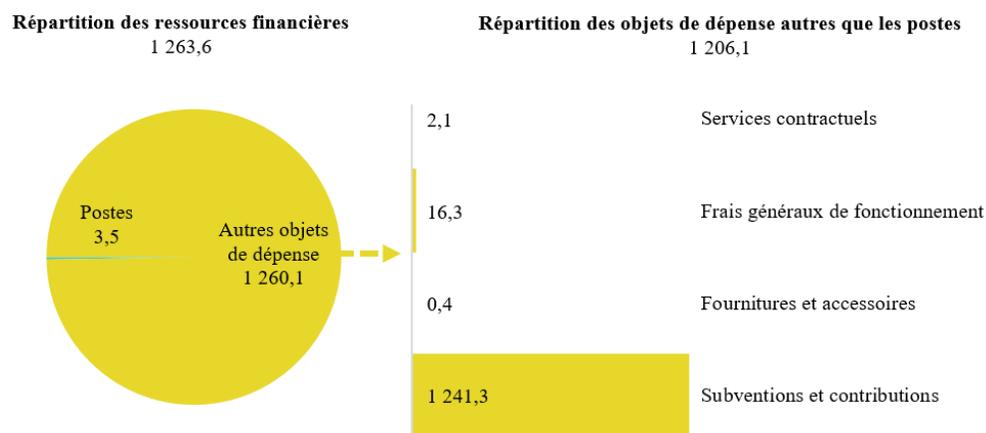
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	173,2	3,5	–	–	–	–	–	3,5
Autres objets de dépense	1 095,6	1 260,1	–	–	–	–	–	1 260,1
Total	1 268,8	1 263,6	–	–	–	–	–	1 263,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	1
Total		1	–	–	–	–	–	1

Figure 27.XIX

Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 27.134 Comme le montrent les tableaux 27.36 2) et 27.37 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 63 533 400 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à fournir une assistance technique, à renforcer les capacités, dans le cadre de la coordination et à élaborer des orientations politiques à l'appui de la mise en œuvre du Cadre de Sendai aux niveaux mondial, régional, national et local. Les ressources extrabudgétaires représentent 98 % des ressources totales du Bureau.
- 27.135 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 27.136 On trouvera dans le tableau 27.39 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Les responsables sont invités à prendre des mesures

préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Cela dit, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qu'elle a entraînées sur les voyages en 2022, il a été difficile de respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, ce qui a fait reculer le pourcentage relatif au respect des délais. En 2023, le Bureau continuera d'appliquer des mesures pour mieux faire respecter les délais d'achat des billets d'avion, notamment la planification des voyages et désignation des voyageurs aussi tôt que possible et la sensibilisation du personnel et des cadres à l'existence des directives.

Tableau 27.39
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2020 <i>(taux effectif)</i>	2021 <i>(taux effectif)</i>	2022 <i>(taux effectif)</i>	2023 <i>(taux prévu)</i>	2024 <i>(taux prévu)</i>
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	17,6	15,0	45,1	100	100

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024

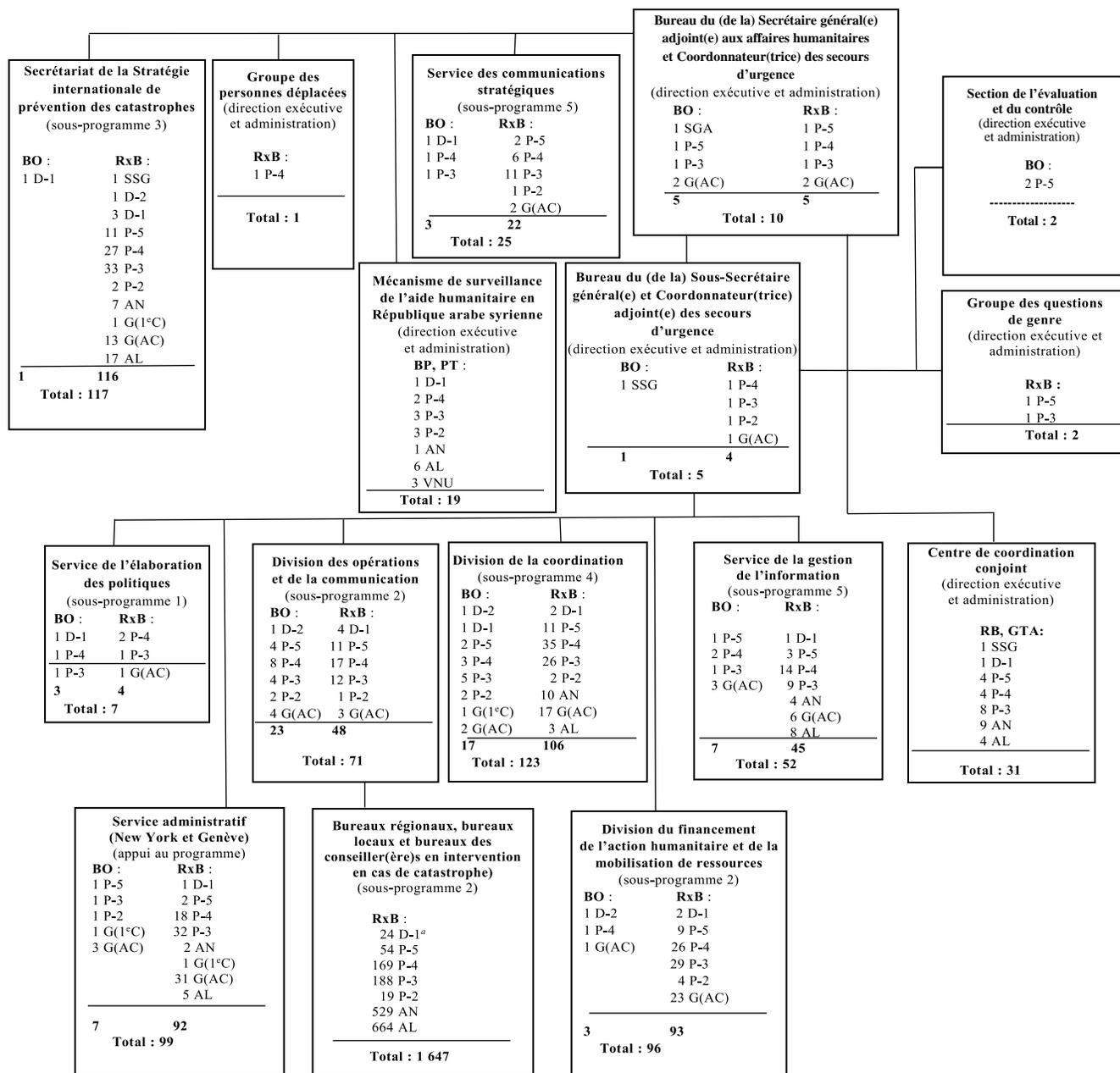
On trouvera ci-après trois organigrammes, le premier montrant la structure retenue pour 2023 (voir [A/77/576](#)) et les deux autres la structure qui est proposée pour 2024 pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

Justification des changements proposés

Ayant adopté en 2021 sa directive générale sur l'égalité des genres et son plan d'action en la matière, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires propose que le Groupe des questions de genre soit transféré de la composante Direction exécutive et administration à la Division des opérations et de la communication (sous-programme 2). Ainsi, le Bureau pourrait élargir la portée du travail de sensibilisation qui a été mené avec succès pour renforcer l'analyse des questions de genre, donner la priorité à la prévention et à la répression de la violence fondée sur le genre et promouvoir le rôle moteur joué par les femmes dans la prise de décisions. Il pourrait également intégrer les questions de genre de façon plus concrète, plus systématique et plus efficace, améliorer ses programmes et son dispositif d'appui aux partenaires sur le terrain, et faire progresser l'égalité des genres dans ses activités et, plus globalement, dans les interventions humanitaires. Le Groupe continuera d'aider le Bureau à participer aux processus mondiaux et à établir les rapports y relatifs ; il se compose de deux postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires, à savoir un poste de Chef de groupe/conseiller(ère) principal(e) pour les questions de genre (P-5) et un poste de spécialiste des questions de genre (P-3).

En outre, comme expliqué aux paragraphes 27.10 et 27.105, l'organigramme du Bureau proposé pour 2024 ne comprend pas les postes relevant du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, lequel est désormais présenté comme une composante distincte et décrit dans un organigramme à part.

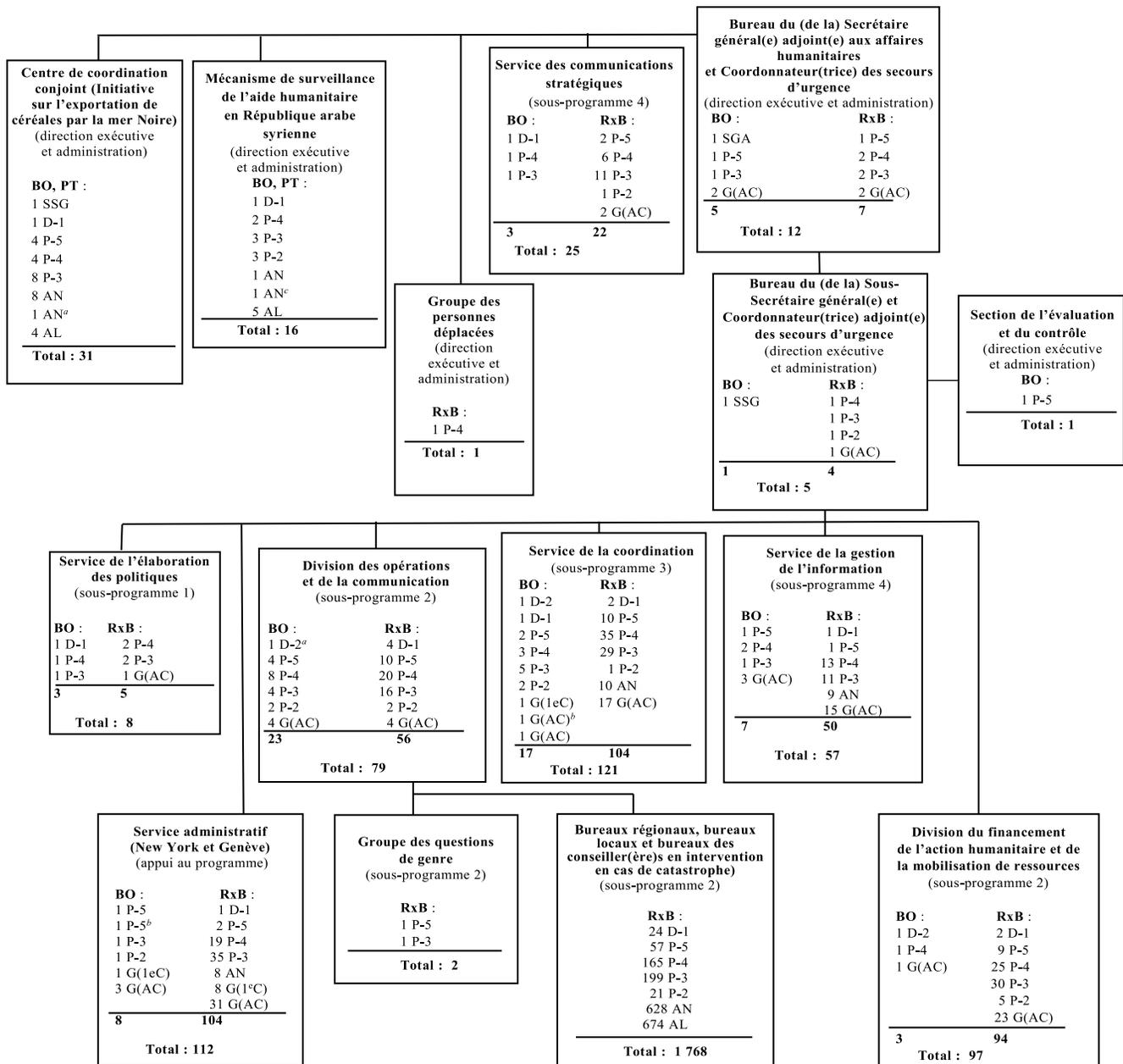
A. Bureau de la coordination des affaires humanitaires : organigramme et répartition des postes approuvés pour 2023



Note : Comprend les postes pourvus localement [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et agent(e) local(e)] administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

^a Comprend deux postes vacants pour lesquels des listes d'aptitude sont constituées.

B. Bureau de la coordination des affaires humanitaires : organigramme et répartition des postes proposés pour 2024



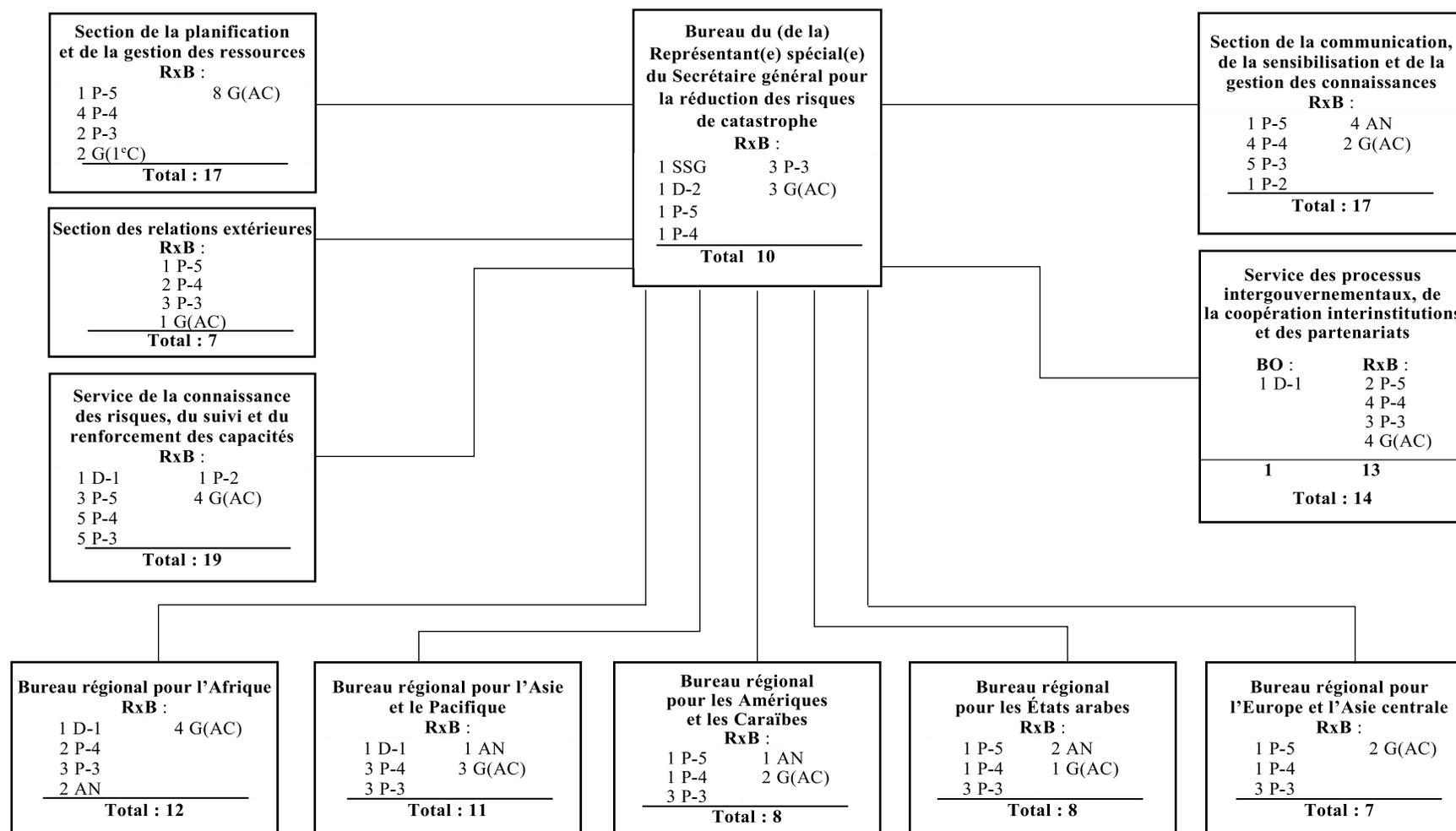
Note : Comprend les postes pourvus localement [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et agent(e) local(e)] administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

^a Transfert (entre lieux d'affectation).

^b Réaffectation.

^c Création.

C. Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes^a : organigramme et répartition des postes proposés pour 2024



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Note : Comprend les postes pourvus localement [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et agent(e) local(e)] administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

^a La dénomination du Bureau est celle qui figure dans la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2015/3).

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	(1)	P-5	Réaffectation de 1 poste de Chef de section (affaires humanitaires) (New York), qui serait rattaché à la composante Appui au programme et qui deviendrait un poste de Chef de section (gestion des programmes) (Genève)	La réaffectation proposée vise les objectifs suivants : renforcer l'action menée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en faveur du bien-être du personnel ; lutter contre le racisme et promouvoir des comportements culturels conformes aux valeurs fondamentales de l'ONU ; améliorer le bien-être physique et mental des membres du personnel ; tenir compte des questions de sécurité, de sûreté, de santé et de bien-être dans les processus et les décisions de l'Organisation ; dispenser au personnel une formation portant sur la sécurité, la sûreté, la santé et le bien-être au travail et lui offrir un appui dans ce domaine. La plupart des membres du Bureau travaillent dans des environnements à haut risque et font face à des situations stressantes et difficiles qui exigent une action humanitaire urgente et continue. À cet égard, il est proposé de réaffecter le poste de Chef de section (affaires humanitaires) (P-5), actuellement basé à New York, pour en faire un poste de Chef de section (gestion des programmes), dont le (la) titulaire dirigerait la Section du personnel et de la culture, à qui incombent les fonctions susmentionnées. La réaffectation de ce poste (actuellement rattaché à la composante Direction exécutive et administration à New York) à la composante Appui au programme à Genève aurait pour effet de rapprocher son (sa) titulaire des lieux d'affectation et des fuseaux horaires dans lesquels opèrent les membres du personnel de la Section, et permettrait ainsi de gérer de la Section de manière plus efficace et d'améliorer les services d'appui que celle-ci fournit au personnel du Bureau dans le monde entier.
Appui au programme	1	P-5		
Sous-programme 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence)	1	D-2	Transfert de Genève à New York de 1 poste de Directeur(trice) du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources	Le (la) titulaire du poste dirige la Division du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources (sous-programme 2). La Division pilote la stratégie et les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en matière de mobilisation des ressources, et supervise les mécanismes de financement de l'action humanitaire en veillant au respect de toutes les normes et exigences relatives au fonctionnement de ces entités. Il est proposé de transférer le poste à New York afin de renforcer la stratégie et les activités du Bureau en matière de mobilisation des ressources, notamment en ce qui concerne la supervision des mécanismes de financement de l'action humanitaire. Le (la) titulaire du poste s'emploiera également à diriger et à appuyer plus énergiquement la collaboration avec les missions permanentes et les donateurs au plus haut niveau. Le transfert de ce poste D-2 n'aura pas d'incidence sur les activités menées à Genève, où le (la) Chef des

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 3 (Services d'appui d'urgence)	–	G(AC)	Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) à la gestion des documents, qui deviendrait un poste d'assistant(e) (gestion des programmes)	<p>partenariats et de la mobilisation des ressources (D-1) s'acquittera des tâches nécessaires.</p> <p>La réaffectation proposée permettrait de répondre à la demande croissante concernant la prestation de divers services d'appui en matière de programmes dans les domaines de la planification, de l'évaluation et du suivi des interventions humanitaires, compte tenu notamment de la multiplication des activités à coordonner au titre du programme d'assistance pécuniaire.</p> <p>Le (la) titulaire du poste serait chargé(e) de fournir un appui en matière de programmes à la Section de la coordination des approches et des pratiques à l'échelle du système, notamment dans les domaines suivants : recrutement ; organisation des voyages des membres du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires appelés à dispenser des formations sur l'assistance pécuniaire ; coordination des voyages liés aux missions des groupes de coordination sectoriels mondiaux ; communication avec les partenaires dans le cadre des manifestations organisées ; appui administratif général aux réunions et aux membres du personnel. Compte tenu du passage à l'informatique en nuage et de l'archivage électronique de l'ensemble des documents, les tâches qui incombent au (à la) titulaire du poste d'assistant(e) à la gestion des documents ont été progressivement supprimées.</p>

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Annexe III

Ressources financières et postes, par entité et source de financement :
vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
Ressources financières									
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	25 861,8	25 975,5	113,7	352 058,1	352 058,1	–	377 919,9	378 033,6	113,7
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	1 263,6	1 263,6	–	62 424,1	63 533,4	1 109,3	63 687,7	64 797,0	1 109,3
Total (chapitre 27)	27 125,4	27 239,1	113,7	414 482,2	415 591,5	1 109,3	441 607,6	442 830,6	1 223,0
Postes									
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	71	71	–	2 217	2 217	–	2 288	2 288	–
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	1	1	–	129	129	–	130	130	–
Total (chapitre 27)	72	72	–	2 346	2 346	–	2 418	2 418	–